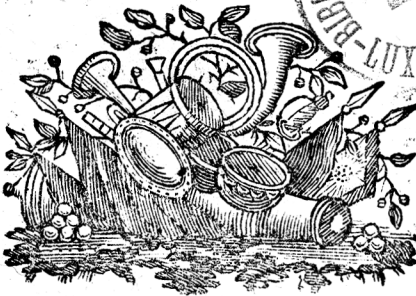


JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

I. JANVIER

1780.

TOME CLV.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de S. Maj. l'Impéra-
trice-Reine Apostolique.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. JANVIER

1780.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Histoire naturelle générale & particulière
contenant les Époques de la nature. Par
Mr. le comte de Buffon, intendant du
jardin & cabinet du Roi, de l'Académie
françoise, de celle des sciences &c. A
Paris, de l'imprimerie royale. 1778.*

C'EST ici le sommaire & le résultat de
la très-célèbre *Histoire naturelle*, ouvrage
du grand homme considéré comme le Plin

de la France & de ce siècle. En lisant les *Epoques de la nature*, on s'instruit de tout ce qui constitue le système général du monde tel que M^r. de Buffon l'a exposé avec des traits & des couleurs qui ne peuvent que charmer l'imagination & subjuguier les esprits dociles.

La physique de cet illustre philosophe, est devenue celle de toutes les nations. De Pétersbourg à Lisbonne; de Rome à Philadelphie, on cite le savant M^r. de Buffon; ses opinions font règle; & quel est le naturaliste qui présumerait assez de ses lumières, pour n'acquiescer pas à des assertions revêtues de tous les charmes de l'éloquence & appuyées du plus grand nom? Les anciennes hypothèses se sont évanouies comme l'ombre à l'approche du grand jour. Les écrivains subalternes ont reçu la loi sans opposition, & ceux même qui sembloient aspirer au premier rang, se sont mis à la suite d'un chef déjà maître de l'opinion publique; ils ont cru leur gloire mieux affermie en s'associant celle d'un homme qui en avoit tant acquis, & tout ce qu'ils ont écrit sur les matières qu'il a traitées, a eu le ton de la répétition. Le *Dictionnaire* de M^r. Valmont de Bomare n'est, dans la plupart des articles, qu'une copie, souvent littérale, des ouvrages de M^r. de Buffon; les nouvelles éditions des anciens auteurs ont paru avec des notes & des observations contradictoires au texte, pour substituer aux persuasions qui avoient paru diriger leur physique, celles qui

1. Janvier 1780.

venoient d'être revêtues de la sanction d'un génie créateur (a).

Si cédant à l'impression de l'enthousiasme général, je me joignois à la multitude de ses admirateurs & de ses disciples, si au suffrage de l'univers j'associois celui d'un littérateur obscur & ignoré; ce foible hommage n'ajouteroit rien à la célébrité de cet homme rare, & le bruit n'en parviendroit pas jusqu'à lui.

Mais si par des observations modestes & respectueuses je contribue à faire concevoir de l'excellence de ses écrits une idée peut-être plus circonscrite mais plus vraie, & dès-lors plus flatteuse & plus durable; si j'en fais mieux sortir les beautés & les lumières par le contraste de quelques défauts & de quelques ombres, j'aurai réussi à épurer en quelque sorte les raïons de sa gloire en les dégageant de toute splendeur illusoire.

Mes doutes, mes objections même ne peuvent affoiblir ni retarder la marche de son

(a) C'est ainsi, par exemple, que Mr. le baron d'Holbach a farci de notes les ouvrages de quelques minéralogistes allemands, & en particulier le Traité de la pyrite par Henckel, pour les réfuter dans l'occasion & substituer à leurs idées celles de Mr. de Buffon; pour faire intervenir dans toutes les opérations de la nature l'idée de la conflagration & de l'océan universel. En général tout ce qui a été revu, traduit, commenté, depuis l'impression de l'*Histoire naturelle*, a reçu l'empreinte des hypothèses de Mr. de Buffon; à moins que la nature du sujet n'en ait point été susceptible.

triomphe. Déjà son nom plane sur les idées humaines, & traîne après lui toutes les intelligences enchainées pour ainsi dire au char de feu qui le transporte au temple de l'immortalité. Vint-il dans sa course radieuse à avoir connoissance de ce genre d'opposition de la part d'un simple mortel, il ne s'arrêteroit pas plus à la combattre que ces conquérans rapides, qui trouvant sur le chemin de la victoire quelque petite place qui résiste imprudemment à leur puissance, dédaignent de la foumettre, pour précipiter leurs pas vers la possession d'un empire.



Le début de l'auteur est digne de lui. Aux premiers traits du tableau on reconnoit le peintre. “ Comme dans l'histoire civile, on consulte les titres, on recherche les médailles, on déchiffre les inscriptions antiques, pour déterminer les époques des révolutions humaines, & constater les dates des événemens moraux; de même, dans l'histoire naturelle, il faut fouiller les archives du monde, tirer des entrailles de la terre les vieux monumens, recueillir leurs débris, & rassembler en un corps de preuves tous les indices des changemens physiques.... Le passé est comme la distance; notre vue y décroît, & s'y perdroit de même, si l'histoire & la chronologie n'eussent placé des

„ fanaux , des flambeaux aux points les plus obscurs „ P. 1 & 2 (a).

Il y a dans le discours préliminaire & dans la suite de l'ouvrage plusieurs passages où brille la même éloquence , ce langage animé & pittoresque qui attache en même tems qu'il persuade ; mais ils sont moins multipliés que dans la plupart des volumes qui ont précédé celui-ci. La marche serrée & rapide d'un système immense , n'a point permis à l'habile architecte de prodiguer les ornemens à toutes les parties de ce vaste édifice. Il a préféré une construction simple , afin que des yeux ordinaires en saisissent l'ordre & la dépendance avec autant de facilité que les spectateurs les plus instruits.

Les *Epoques de la nature* sont donc un ouvrage en quelque sorte didactique , où l'origine du monde & des élémens qui le composent sont expliqués comme ils le seroient dans un traité de physique ; la pureté du langage , un stile coulant , facile , agréable , en sont le caractère , mais les grands tableaux y sont rares ; ils y seroient déplacés.

L'ancienne & générale opinion étoit que le Créateur avoit tiré du néant la vaste machine du monde en un instant , par un acte de volonté aussi incompréhensible en lui-même

(a) Je cite toujours l'édition des *Epoques* in-12°, de l'imprimerie royale ; & l'édition in-4°, de l'*Histoire naturelle* , également de l'imprimerie royale , dont le premier tome porte 1749.

qu'efficace dans ses effets, que par des commandemens successifs, mais rapidement exécutés, l'ordre, l'utilité, l'agrément, étoient sortis de la masse d'abord informe de la matière. M^r. de Buffon y emploie un grand nombre de siècles. Il divise en sept époques les révolutions diverses qui ont achevé l'architecture de notre globe, & l'ensemble de ces époques, jusqu'au moment où elles ont été mesurées par cet homme célèbre avec une précision étonnante, forme un espace de 76,000 ans.

Ces sept époques sont présentées par l'illustre auteur dans sept tableaux différens, dont il donne dans le discours préliminaire une idée générale. A la première époque la terre & les planètes ont pris leur forme, ont produit leurs satellites &c. La seconde a consolidé la roche intérieure de la terre & les grandes masses vitrescibles qui sont à sa surface. Après quoi les eaux sont venues, & ont couvert toute la terre qui étoit déjà vieille de 25,000 ans (p. 105) & même de 35,000 (p. 135); c'est la troisième époque. Une multitude incroyable de volcans commencerent à lancer leurs feux l'an 50,000; delà une quatrième époque. La cinquième est illustrée par les éléphants qui sont venus (on ne dit pas d'où) habiter les terres du nord. C'étoit l'an 60,000. La séparation des continents fait la sixième époque & la 65,000 année. La dernière époque vit arriver l'homme pour féconder par sa puissance celle de la nature, l'an 67,000 ou 69,000.

Avant que d'entreprendre l'explication de

1. Janvier 1780.

Les *Epoques* diverses, M^r. le comte de Buffon nous donne une idée de la formation de la terre & des planètes. Il falloit que ces globes existassent pour prendre une forme déterminée & consistante, pour recevoir toutes les qualités & toutes les productions nécessaires à des mondes habitables (a). C'est donc de leur origine que M^r. de Buffon s'empresse à nous instruire. Or c'est au soleil ainsi qu'à une comète que tout le système planétaire est redevable de ce qu'il est.

Quant au soleil, M^r. de Buffon ne s'occupe point de sa formation; soit qu'il se soit rencontré sur *la route éternelle du tems*. soit que quelque autre soleil ait engendré celui-ci, ou qu'une comète, enflammée par l'action du soleil, soit devenue soleil elle-même, il suffit que ce grand astre se trouva tout brillant dans l'immensité de l'espace. Mais, comme il lui manquoit une comète pour coopérer avec lui à la formation des planètes, il arriva fort à propos un événement qui pourvut à tout.

P. 2.

Vers l'an 60,000 avant l'existence des éléphants, & 35,000 avant la naissance des animaux à coquilles, il se fit *une explosion*

(a) Pour mettre plus d'ordre dans l'explication des *Epoques*, j'ai considéré comme un préliminaire la sortie de la matière planétaire du soleil. L'état des planètes immédiatement après leur projection m'a paru plus propre à fixer la première époque. Mr. de Buffon paroît avoir envisagé la chose de la même façon, quoique la distinction ne soit pas assez marquée.

66. *d'une étoile fixe, ou d'un soleil voisin du nôtre, dont toutes les parties dispersées, n'ayant plus de centre ni de foyer commun, ont été forcées d'obéir à la force attractive de notre soleil, qui dès-lors est devenu le foyer & le pivot de toutes les comètes. Nous & nos neveux n'en dirons pas davantage.*

On feroit sans doute bien curieux si on alloit s'informer, d'où a pu venir cette terrible explosion d'un soleil, quelle espece de matiere, contenue dans son sein depuis peut-être des millions d'années, & se mêlant dans son état de fusion avec toutes les autres matieres, a pu tout-à-coup causer un tel éclat? si on alloit demander d'où vient que les parties éparfées ne se font pas réunies à la plus considérable en vertu d'une attraction toute naturelle (a), plutôt que d'aller chercher un centre étranger & inconnu à des millions de lieues? si on alloit examiner pourquoi, depuis qu'il y a des hommes sur la terre & des étoiles dans le ciel, il n'y a jamais eu d'exemple d'une explosion de ce genre (b), &c. Toutes

(a) En parlant de certaines choses suivant les idées reçues, je ne prétends pas être en contradiction avec des doutes ou des objections que je puis avoir proposées ailleurs. C'est dans les opinions dominantes, dans les systèmes de faveur, & non dans mes persuasions particulieres que je dois chercher mes preuves.

(b) Je suppose que personne ne s'avisera de citer la prétendue étoile qui disparut en 1574 dans la Cassiopée, après y avoir paru l'espace de 2 ans. 1°. Ce n'étoit qu'un météore qui, suivant les observations

1. Janvier 1780.

11

ces questions seroient pour le moins très-vaines, Il suffit que l'explosion se soit faite. *Nous & nos neveux n'en dirons pas davantage.*

Or dès que cette explosion eut procuré des comètes à notre soleil, une de ces brillantes compagnes *vint tomber sur lui obliquement, &, en sillonnant sa surface, chassa devant elle les matieres mises en mouvement par son choc.* P. 67.

Selon les règles cette comète devoit tenir une route différente. Nous avons vu que, *n'ayant plus de centre ni de foier commun, elle a été forcée d'obéir à la force attractive de notre soleil devenu le foier & le pivot de toutes les comètes.* Et voilà la nouvelle venue, qui oublie tout-à-coup son foier & son pivot, & va brusquement sillonner le corps même du soleil, tandis que ses sœurs vont tout bonnement leur train, & n'en approchent pas plus qu'il n'est de raison, suivant l'immuable théorie des ellipses (a).

observations des meilleurs astronomes, étoit beaucoup au dessous de la lune. Quant à l'argument tiré du défaut de parallaxe, je le crois suffisamment apprécié par ce que j'ai dit dans le 3me. entretien des *Observations philosophiques sur les systêmes.* Ce sont toujours les nouvelles étoiles qui disparaissent, les anciennes restent. 2°. Ce météore ou étoile, si l'on veut, ne s'évanouit pas par explosion, sa lumière s'affoiblit peu à peu, & cessa enfin de paroître par une defection graduée.

(a) Il est probable, dit Mr. de Buffon, qu'il tombe de tems en tems des comètes dans le soleil, puisque celle de 1680 en a, pour ainsi dire, rasé P. 79.

Mais si la comète, sans aucune cause connue, a pris une route si différente des autres, il faut convenir que la manière, dont elle a enlevé la 65^ome partie du soleil, n'en est pas moins admirable. Imaginez un corps qui, placé à 33,200 lieues du soleil, est 2000 fois plus échauffé qu'un fer ardent, & qui n'est cependant pas encore en fusion. Déjà vous concevez un corps tel qu'il n'y en a pas dans toute la nature connue. Continuez à vous représenter ce même corps qui s'avance jusqu'au soleil même (a), pénétre

tre

rasé la surface. C'est justement delà qu'on forme l'argument suivant : " Malgré la très-grande proximité de la comète de 1680, sa force centrifuge ne lui a pas permis de toucher le soleil, ni de transgresser le plan de son ellipse; il est donc à croire que les autres comètes restent constamment soumises à la même loi ,... Qué droit on de l'homme qui raisonneroit de la sorte : " Vénus dans son périhélie est fort près du soleil, Mercure l'est encore bien davantage, & se trouve presque noyé dans les rayons de cet astre; il est donc probable que les planètes tombent de tems en tems dans le soleil ,,"

(a) A une lieue du soleil la comète productrice de la terre, avoit un degré de chaleur, qui étoit à la chaleur de la comète de 1680, comme le carré de 33,200 est à l'unité, c'est-à-dire, comme 1,102,240,000 est à 1. Il faut donc multiplier ce nombre par 2000 pour savoir quelle a été la chaleur de la comète à une lieue du soleil, & sa supériorité sur la chaleur du fer rouge, & on trouve 2,204,480,000,000. Imaginez une espèce de corps, quelque réfractaire qu'il soit au feu, qui ne soit pas en fusion dans ce degré de chaleur; & prouvez ensuite

1. Janvier 1780.

13

tre dans la matiere ignée de ce globe immense, & néanmoins ne se fond pas (a); car, s'il entroit en fusion, il se mêleroit à la matiere constitutive du soleil, comme deux

ensuite que la comète, qui sillonna le soleil, étoit composée de cette matiere. Sans cette dernière démonstration, tout le système croule.

(a) Pour éviter la fusion de la comète malgré la chaleur incompréhensible qu'elle essuie, Mr. de Buffon établit ce principe : *Pour échauffer un corps jusqu'au degré de fusion, il faut au moins la 15^{me} partie du tems qu'il faut pour le refroidir.* J'avois cru, comme tout le monde, que le tems nécessaire à la fusion, se mesuroit sur l'activité du feu, sur la qualité plus ou moins réfractaire du corps à fondre; j'avois cru qu'il n'y avoit en général aucun rapport fixe entre le tems requis pour le refroidissement & le tems requis pour la fusion, parce que le refroidissement ne dépend pas du degré de chaleur ni de la qualité de réfractaire, & que la fusion plus ou moins lente en dépend; enfin j'ai raisonné de la sorte : " Suivant Mr. de Buffon, *la chaleur n'est que le toucher de la lumiere qui agit comme corps solide, ou comme masse de matiere en mouvement*; par conséquent, si la chaleur, comme nous venons d'en voir un exemple, est infiniment plus grande que celle qui est requise pour une fusion lente & produite dans le tems ordinaire; *la lumiere, comme corps solide, agira d'une maniere infiniment plus vive & plus rapide; la masse de matiere en mouvement,* pénétrera la comète, dont il s'agit, avec une vitesse qui sera à celle avec laquelle le feu de nos forges pénètre le fer, dans le rapport de 2,204,480,000,000, à 1; c'est-à-dire, que, si par un feu semblable à celui des forges, elle n'étoit entièrement pénétrée qu'en 2,204,480,000,000 jours, elle le seroit en un seul jour, si elle étoit placée à une lieue de distance du soleil „

P. 62.

Hist. nat.
T. III, p.
355.

deux gouttes d'eau se confondent l'une dans l'autre; il n'y auroit ni choc, ni fillonnement, ni éjaculation d'une 650^{me} partie, la terre & toutes les planètes resteroient dans le cahos de leur matiere premiere.

L'adroite comète non - seulement a sçu conserver sa solidité, mais elle a sçu heurter le soleil dans un alignement si bien calculé, que la 650^{me} partie en est sortie divisée en 6 éclats, sans aucune divergence, sans aucune diversité de direction, pour circuler persévérément dans le même sens. Qu'un corps, quel qu'il soit, vienne à être frappé directement ou obliquement; s'il s'éclate, les pieces, qui en jaillissent, prennent des routes très-variées; c'est une gerbe de traits qui se divergent & s'écartent en tout sens. Admirons le choc de la comète & ses effets, avec d'autant plus de raison, que la chose est sans exemple, & que l'épreuve s'en répéteroit sans réussir durant une éternité entiere.

En 168000.

A combien d'heureux hazards devons-nous notre existence, frêles créatures, grands raisonneurs, qui habitons la superficie de ce globe autrefois de feu, & qui un jour fera de glace * ! D'abord cette comète, qu'on peut regarder comme l'aïeule de nos mondes, conserve sa solidité. 2^o. Elle quitte son ellipse. 3^o. Elle fillonne le soleil. 4^o. La matiere du soleil, quoique très-fluide, au lieu de céder, comme il arrive, quand un corps solide entre dans l'eau, & de se plier sur les

matieres voisines (a), jaillit hors du soleil, ne ressent plus la force attractive de ce vaste globe, ou du moins n'en est pas assez affecté pour rechercher de sitôt le centre de sa gravitation. 5°. Au lieu de suivre l'impulsion donnée par la comète, & de jaillir suivant la ligne oblique qu'elle décrivait; au lieu de suivre l'exemple des comètes formées par l'explosion d'une étoile fixe, les planètes nouvellement nées se mettent à tourner autour du soleil d'une maniere inconnue à toutes les comètes passées & à venir. Ce n'est pas tout.

On fait que, suivant la règle établie par Newton & adoptée par tous les physiciens modernes, le point de l'espace, où s'est donné la premiere impulsion, où les planètes ont reçu leur projection, est le premier trait de leur ellipse. C'est au même point qu'elles retourneront à chaque révolution de leur orbite, tandis que l'ensemble du système planétaire subsistera. Ici il arrive toute autre chose. Aucune des nouvelles planètes n'a jamais reparu dans l'endroit où elles ont reçu la force de projection. Elles font allées plus ou moins

(a) Mr. de Buffon convient que la matiere du soleil est assez liquide pour céder au choc de la comète. Il dit lui même que, si les comètes tombent à plomb, elles ne produisent d'autre effet que de déplacer le soleil. *Hist. nat.* z. 1. p. 135. Or il est impossible de comprendre que le fluide ignée n'ait pas la légereté suffisante pour céder à un choc oblique, s'il en a assez pour céder à un choc direct.

loin; mais le lieu de leur naissance ne les a plus vues ni ensemble, ni séparées; à moins de supposer, comme M^r. de Buffon est assez porté à le croire, que le soleil a été déplacé par la comète, & que les planètes, revenant au point de partance, ne l'ont plus retrouvé (a).

Mais la comète elle-même, après avoir causé tant de fracas dans le corps du soleil, qu'est-elle devenue? Elle mérite certainement bien que nous nous en occupions. Sans la force & l'heureuse direction de son choc, où seroient les mondes de notre système planétaire, & les hommes qui les habitent (b)! La comète, en faisant jaillir les 6 planètes, s'est unie en partie à l'une & en partie à l'autre, & a contribué infiniment à augmenter le produit de la 650e. partie du soleil. *Sa matière s'est mêlée à celle des planètes, pour sortir du soleil, & le soleil, après cette perte, n'en est devenu que plus brillant.*

P. 77.

Peut-être ne comprendra-t-on pas, comment la comète, faisant sortir du soleil la matière des planètes, s'est avisée de lui faire compagnie. On raisonnera sans doute de la manière

niere

(a) C'est la seule raison, de toutes celles que l'illustre auteur allègue, qui m'a paru bien intelligible. *Hist. nat. t. 1, p. 140.* En l'admettant sans aucune opposition, il reste toujours vrai qu'il n'y auroit qu'une seule planète qui seroit revenue au point de sa projection, puisque leurs ellipses ne se réunissent en aucun point.

(b) J'ai montré ailleurs qu'il n'y avoit qu'un seul monde habité & habitable (*Obs. phil. Ent. 4 & 5*). Je me conforme ici, tant que je puis, aux idées dominantes, & sur-tout à celles de M^r. de Buffon.

niere fuiuante. “ Au moment du choc, ou la comète étoit en fusion, ou elle ne l'étoit pas. Si elle étoit en fusion, elle a dû se mêler fans résistance avec la substance du soleil; si elle ne l'étoit pas, comment a-t-elle pu s'incorporer avec les planètes, renforcer leur volume & faire un même tout avec elles? (a)

Un autre genre de difficulté qui se présente ici tout naturellement, c'est qu'on sache précisément quelle est la partie du soleil détachée par la comète, tandis que la grandeur du soleil totale est une chose parfaitement inconnue à tous les astronomes (b);

(a) Je prie le lecteur de faire une attention particulière à cette observation, qui me paroît être d'une évidence irrésistible. Le départ des planètes est certainement arrivé au moment du choc : si dans ce moment la comète n'étoit pas en fusion, elle n'a pu se mêler avec la matière des planètes pour sortir du soleil. Si elle étoit en fusion, le choc a été impossible, elle s'est jointe sans fracas à la masse du soleil; l'exemple de deux gouttes d'eau qui se touchent & s'unissent dans le même moment, de deux fleuves qui se joignent pour ne faire qu'une même masse d'eau, sont ici des exemples décisifs.

(b) Ce soleil, que le célèbre Tycho croyoit 140, & Copernic 161 fois plus grand que la terre, est 1,000,000 plus grand selon Cassini; Mr. de la Lande augmente ce dernier calcul jusqu'à 1,385,470; Wolff regarde comme d'étranges bévues, tous les calculs qui ne font pas la terre 3,511,808 plus petite que le soleil. Après cela l'on comprend sans doute que Mr. de Buffon a pu évaluer avec la plus extrême précision la 650me partie de cet astre, tant de fois pesé & mesuré, & toujours d'une manière si uniforme.

&, ce qui peut-être est plus étrange encore, c'est que la 65^ome. partie du soleil, augmentée de toute la masse de l'énorme comète, n'a pas été augmentée d'un karat; ainsi que M^r. de Buffon nous l'enseigne en termes exprès (a).

- P. 65. Mais il faut rendre justice à la modestie & à la circonspection de l'illustre naturaliste. En dessinant avec ce craion léger & hardi la formation du monde, il en parle lui-même comme d'un jeu de génie. *Ce sont, dit-il, des rapports fugitifs, de légers indices qui peuvent fournir quelques conjectures, telles qu'on peut imaginer pour satisfaire, quoique très-imparfaitement, à la curiosité de l'esprit...*
- P. 66. *J'ai mis en avant, dit-il ailleurs, non pas comme un fait réel, mais possible, que la matière des planètes a été projetée hors du soleil par le choc d'une comète.*

Deux réflexions, qui dans ce moment se présentent à mon esprit, n'affoibliront pas le mérite de ces sages aveux: 1^o. M^r. de Buffon ne nous donne cette hypothèse que comme possible, comme très-imparfaite, & cependant elle fait la base de toute sa physique. La conflagration de la terre, son état de fusion, son élévation vers l'équateur, son refroidissement,

(a) La masse du soleil a été diminuée d'un 65^ome. Epoq. t. 1 p. 73. — La matière de la comète s'est mêlée à celle des planètes pour sortir du soleil. Epoq. t. 1. p. 74. — Toutes les planètes avec leurs satellites ne font 65^ome partie de la masse du soleil. Hist. nat. t. 1. p. 136.

froidissement, le vaste regne & les longues opérations d'un océan universel, l'extinction & la naissance successive des especes végétales & animales, &c; tout cela est soigneusement combiné & étroitement lié avec cette chose possible & très-imparfaitement satisfaisante. Or ce n'est jamais un ensemble de cette nature qui peut faire un tout solide; & en ébranlant le fondement, qu'on convient n'être pas bien fermé, il faut nécessairement que tout l'édifice reçoive une secousse fort dangereuse.

2^o. Quelle raison peut nous obliger à recourir à ces fortes de suppositions, qui ne présentent qu'une possibilité? ... C'est, reprend P 67 l'illustre auteur, qu'il n'y a dans la nature aucun corps en mouvement, sinon les comètes, qui puissent ou aient pu communiquer un aussi grand mouvement à d'aussi grandes masses. Mais cette observation ne nous sert de rien. 1^o. S'il est vrai, comme M^r. de B. le dit en termes exprès, que la création est incontestablement l'ouvrage de Dieu (a), où est-il

(a) "Créer, dit Mr. de Buffon, est tirer une substance du néant; former ou faire, c'est la tirer de quelque chose sous une forme nouvelle; & il paroît que le mot créer appartient de préférence & peut-être uniquement au premier verset de la Genèse, dont la traduction précise en notre langue doit être, au commencement Dieu tira du néant la matière du ciel & de la terre; & ce qui prouve que ce mot créer ou tirer du néant ne doit s'appliquer qu'à ces premières paroles, c'est que toute la matière du ciel & de la terre ayant été

dit que le même Etre, qui selon lui créa la matière, n'a point donné le mouvement à la matière créée sans l'aide d'une comète? N'est-il pas naturel de croire que le même principe peut mouvoir & créer? Le célèbre Newton, ce pere de la physique moderne, n'a point douté que la chose ne fût ainsi; il a fait mouvoir les astres par l'auteur de leur existence; c'est par lui qu'ils ont été lancés dans les orbites où ils circulent avec tant d'exaëtitude & de persévérance. 2°. Le genre de raisonnement qui soit le plus ennemi de la bonne logique, est ce qu'on appelle dans l'école *processus in infinitum*; c'est-à-dire, un genre de raisonnement qui entraîne un nombre infini de questions où la même difficulté revient toujours. Or c'est ce qui arrive évidemment dans le cas présent. Car, en accordant que l'impulsion d'une comète a

été créée ou tirée du néant dès le commencement, il n'est plus possible, & par conséquent plus permis de supposer de nouvelles créations de matière, puisqu'alors toute matière n'auroit pas été créée dès le commencement.... Tout concourt donc à prouver que la matière a été créée in principio.. Les sentimens de Mr. de Buffon à l'égard du Createur répondent parfaitement à l'idée qu'il a de la création, comme on peut le voir p. 42, 51, 55, 57. &c. — Je n'examine pas si ces divers passages tiennent bien étroitement à l'ensemble du système général de Mr. de Buffon; mais comme je dois croire qu'un aussi grand homme ne peut être que sincère & conséquent, il me sera permis de prendre ses assertions pour règle, dans l'examen de ses hypothèses.

produit les planètes, il reste à favoir d'où vient cette comète, par qui son impulsion a été si heureusement dirigée; il reste à favoir qui a créé le soleil dont la prétendue explosion a fait naître la comète, & quel a été le principe de cette explosion, &c. &c. C'est précisément le cas de ces docteurs de l'Indoustan, qui ne pouvant concevoir que la terre reste suspendue dans le vuide de l'espace, assurent qu'elle est supportée par un éléphant. Quand on leur demande qui soutient l'éléphant, ils répondent une tortue; mais si on va jusqu'à s'informer de l'appui de la tortue, ils ne savent plus que dire.

Cependant la défiance avec laquelle M^r. de Buffon parle lui-même de son hypothèse, ne se soutient guere. Bientôt gagné par la tendresse toute naturelle pour une production chérie, fruit de longues spéculations, de pénibles & d'assidus efforts, il l'appelle *un grand système dont peu de gens ont saisi les rapports & l'ensemble*. Il prétend que ceux qui n'en apperçoivent pas l'évidence, sont sans yeux & sans faculté d'appercevoir. *Tout parle, dit-il, à des yeux attentifs, tout est indice pour ceux qui savent voir; mais rien n'est sensible, rien n'est clair pour le vulgaire, & même pour ce vulgaire savant qu'aveugle le préjugé.* Voilà un langage bien différent de celui où l'on ne parloit que de *possibilité & de conjectures peu satisfaisantes*. Mais les deux langages sont parfaitement assortis à la nature humaine; le premier est celui d'un philosophe

P. 7.

Ibid.

sage & équitable, l'autre celui d'un pere tendre & prévenu.

L'on ne doit donc pas être surpris qu'après avoir traité son hypothese avec une indifférence apparente, il y revienne sans cesse avec une affection très - vive , présentant la même idée sous différens points de vue , & avec le langage d'une politique souple & variée ; demandant quelques fois pour elle de l'indulgence & une espece de crédulité de la part du lecteur, & quelques fois donnant un défi en forme de la contredire & de la combattre.

C'est sur ce dernier ton qu'il fait la récapitulation générale des opérations du soleil & de la comète , en groupant des demandes auxquelles il suppose qu'il est impossible de ne point répondre affirmativement. *Je demande*, dit-il, *s'il y a dans l'univers quelque corps excepté les comètes qui ait pu communiquer ce mouvement d'impulsion ?* (Nous avons vu que l'action des comètes ou de quelque corps que ce fût , étoit inutile. 1°. Parce qu'il resteroit à examiner d'où vient ce corps , & d'où il a eu le mouvement. 2°. Parce que l'idée de la création renferme le mouvement des planètes, suivant le grand Newton ; j'ajouterai , & suivant Mr. de Buffon ; car je lis dans l'*Histoire naturelle* t. 1. p. 131 , mot à mot ce qui suit : *Cette force d'impulsion a certainement été communiquée aux astres en général par la main de Dieu , lorsqu'elle donna le branle à l'univers*). — *Je demande s'il n'est pas probable qu'il tombe de tems à autre des comètes dans le soleil ?* (Je pense

1. Janvier 1780.

23

avoir montré que non, & cela par l'histoire de tous les siècles, par la nature des forces centrifuges & par la théorie des ellipses). —

Je demande si une comète en sillonnant la surface du soleil, ne communiqueroit pas son mouvement d'impulsion à une certaine quantité de matiere qu'elle sépareroit du corps du soleil?

(Nous avons observé 1^o. que si la comète s'est mêlée, comme M^r. de Buffon le dit, à la matiere des planètes, elle étoit en fusion, & n'a pu produire de sillonnement. 2^o. Qu'elle n'avoit pu donner à la partie détachée du soleil la direction & le cours uniforme des planètes). — *Je demande, si suivant la différente densité des matieres, les plus légers ne seroient pas poussés plus loin que les plus denses par la même impulsion.* (Oh! pour cela, très-surement non; j'en appelle à tout homme instruit des premières règles du mouvement. Les plus denses vont toujours plus loin que les plus légères; par la même impulsion, s'entend. Et cela parce que les corps ont plus de mouvement à proportion qu'ils ont plus de densité & de masse (a). Chargez

un

(a) Mr. de Buffon pour garantir son hypothese des conséquences d'un principe aussi incontestable, avance comme un fait certain que le volume des matieres légères étoit plus grand, & que la force d'impulsion se communique par les surfaces. 1^o. Où est-il dit que les parties les plus légères s'unirent en plus grand volume? Les plus massives ayant plus de force attractive, ont dû naturellement former des volumes plus grands en s'unissant plus de matieres. 2^o. Si la force d'im-

Hist. nat
I. p. 144.

pulsion

un canon de boulets de bois & de fer, & observez lesquels iront plus loin (a). Mais une réflexion plus simple & tout aussi évidente qui se présente ici, c'est que cette séparation des matieres denses & légères par le choc de la comète, est la plus creuse de toutes les imaginations possibles (b), démentie par les faits & par la raison). — Je demande

pulsion est en raison des surfaces, un boulet de fer n'aura presque aucune force en comparaison d'un bloc carré de bois qui reçoit l'impulsion sur toute l'étendue d'un de ses côtés, tandis que le boulet ne la reçoit que dans un point. Je laisse aux Staticiens à discuter plus amplement ce principe.

(a) Envain Mr. de Buffon en appelleroit-il à l'expérience faite dans le vuide. 1°. Ce vuide est imaginaire. *L'atmosphère du soleil semblable à celle des planetes forme une sphère de vapeurs qui s'étend à des distances immenses, peut-être jusqu'à l'orbite de la terre*, p. 83. Voilà donc au moins 30 millions de lieues que les parties denses & légères ont parcouru avant que d'atteindre le vuide; Mercure, Vénus & la Terre sont toujours restés en-deçà, & les autres ont eu tout le tems de se ranger selon les régies du mouvement reçues dans des milieux qui font résistance. 2°. Il est très-faux que ce n'est que dans l'air, que les parties les plus denses ont plus de mouvement. C'est par leur densité, par leur masse que le degré de mouvement s'évalue, & point du tout par le milieu où il s'exerce. Si dans l'air les corps pesans le conservent plus long-tems que les légers, c'est qu'ils en ont davantage.

(b) Comment toutes les matieres mises en fusion, mêlées, confondues dans le soleil, ont-elles pu se séparer ainsi par un seul choc? Les plus denses avoient pénétré sans doute les plus poreuses; & le choc survenant n'a pas emporté les

mande si la situation de tous ces globes presque dans le même plan n'indique pas assez que le torrent projeté, n'avoit pour cause qu'une seule impulsion, puisque toutes les parties de la matière dont il étoit composé, ne se sont éloignées que très-peu de la direction commune. (Encore un coup, je crois avoir montré qu'il est contre toute vraisemblance que les éclats jaillis d'un corps frappé au hasard, aient la même direction; j'ajoute que dans le cas dont il s'agit ici, la chose est contre toute possibilité. Le corps de l'énorme comète n'ayant pu pousser dans le même sens les parties qu'il frappoit de ses deux côtés opposés). — Je demande où & comment la terre & les planètes auroient pu se liquéfier, si elles n'eussent pas résidé dans le corps même du soleil. (Je répondrai à cette demande, en examinant le grand argument qui établit la liquéfaction de la terre, l'occasion s'en présentera bientôt). — Je demande si l'on peut trouver une cause de cette chaleur & de cet embrasement du soleil autre que celle du frottement intérieur produit par l'action

les unes avec les autres? . . . Si cela est, les mineralogistes vont être au fait d'un secret merveilleux pour séparer les métaux, en donnant un coup violent à un volume liquide d'or, de plomb, de cuivre, d'argent &c, ils en feront le triage de la manière la plus sûre & la plus exacte. L'or restera en arrière, le plomb ira plus loin, le cuivre, l'argent &c atteindront à une distance proportionnée à leur densité respective. — Je dois cette observation à Mr. l'abbé de Lignac, auteur des *Lettres à un Américain*, imprimées en 1756.

tion de tous ces vastes corps qui circulent autour de lui. (S'il est vrai, comme M^r. de Buffon l'assure, que Dieu a créé la matière in principio, p. 47; s'il est vrai, comme il le dit encore, que la force d'impulsion a été communiquée aux planètes par la main de Dieu. Hist. nat. t. 1. p. 131; je conçois bien mieux, que Dieu a créé un astre composé de feu & de lumière, que je ne conçois ce frottement intérieur causé par des comètes & des planètes qui circulent autour de lui à la distance de quelques centaines de millions de lieues).—
 Enfin je demande qu'on examine tous les rapports, que l'on suive toutes les vues, que l'on compte toutes les analogies sur lesquelles j'ai fondé mes raisonnemens (c'est ce que je continuerai de faire avec toute l'attention possible) & que l'on se contente de conclure avec moi, que si Dieu l'eût permis, il se pourroit par les seules loix de la nature, que la terre & les planètes eussent été formées de cette manière. (Je m'en garderai bien). Quoi! Dieu qui crée la matière in principio, Dieu qui certainement donne l'impulsion aux planètes, n'auroit d'autre part à la formation de la terre & des planètes, que de ne pas s'y être opposé, & d'avoir gardé dans la production de cet univers une espèce de neutralité! Cela paroît fort... & je dois me contenter de conclure avec M^r. de Buffon, que cela est ainsi? . . . Tandis que je m'efforce d'avoir de la docilité & de conclure, je m'éprends tout-à-coup de ce beau passage de l'éloquent naturaliste, p. 42. Je suis affligé toutes les fois qu'on abuse de ce grand, de ce saint Nom de Dieu; je suis

Blessé toutes les fois que l'homme le profane, & qu'il prostitue l'idée du premier Etre, en la mêlant à celle du phantôme de ses opinions (a).

Le discours préliminaire finit par une es-
pece de commentaire sur la Genese, qu'on
n'est pas peu surpris de trouver à la fin d'u-
ne histoire de la formation de la terre par
les seules loix de la nature. Cependant la sur-
prise n'est pas fondée à tous égards. Si New-
ton a pu expliquer l'Apocalypse, pourquoi
feroit-il indigne du Pline françois d'expliquer
la Genese? Voici le début de ce commen-
taire.

*Avant d'aller plus loin, hâtons-nous de
prévenir une objection grave, qui pourroit P. 41
même dégénérer en imputation. Comment ac-
cordez-vous, dira-t-on, cette haute ancien-
nèté que vous donnez à la matiere, avec les
traditions sacrées, qui ne donnent au monde
que six ou huit mille ans? Quelque fortes
que soient vos preuves, quelque fondés que*

(a) Les paroles que Mr. de Buffon ajoute im-
médiatement à ce passage, quelques sentencieu-
ses qu'elles soient, deviennent presque plaisantes
quand on réfléchit sur la conclusion qu'il de-
mande de nous. *Plus j'ai pénétré, dit-il, dans le
sein de la nature, plus j'ai admiré & profondément
respecté son Auteur.* — Qu'a pu voir Mr. de
Buffon dans le sein de la nature qui lui fit tant
admirer & respecter son Auteur? Une permission,
une non opposition, un peu de complaisance en-
fin, qui a empêché Dieu de brouiller la nature & de
la troubler dans ses opérations. Il faut convenir
que cette admiration & ce respect ne sont pas
bien puissamment motivés.

soient vos raisonnemens, quelque évidens que soient vos faits, ceux qui sont rapportés dans le Livre sacré, ne sont-ils pas encore plus certains. Les contredire, n'est-ce pas manquer à Dieu qui a eu la bonté de nous les révéler ? ... Qui n'admira pas le discours de ce bon homme de théologien qui en attaquant les hypothèses de M^r. de Buffon par l'autorité de la Genèse, commence par reconnoître ses faits & ses raisonnemens évidens ; & qui prétend ensuite que les faits rapportés dans les Livres saints sont plus certains encore que les faits évidens, qui les combattent ! Je doute que M^r. de Buffon ait jamais rencontré de Chrétien ou de Juif, qui raisonnât de la sorte. Et c'est-là l'idée qu'il prétend nous donner des défenseurs des Livres saints ? ... Cet homme célèbre auroit-il assez peu de ressource pour employer celle des injures ?

M^r. de Buffon explique ensuite ces paroles au commencement Dieu créa le ciel & la terre, & assure que d'abord la terre étoit informe, ce qui est vrai ; il ajoute qu'elle n'a pris sa forme que dans une longue suite de siècles ; c'est ce que la Genèse ne dit pas, & c'est ce qu'il nous donnera occasion de discuter plus amplement. Les six jours, selon lui, ne sont pas des jours proprement dits, mais six espaces, six intervalles de durée, qui n'ont aucun rapport avec nos jours actuels. Je n'examine pas la vérité de cette assertion, qui à certains égards pourroit être indifférente, mais je ne puis m'empêcher d'observer les deux raisons que M^r. de Buffon alle-

gue de cette différence énorme des jours de la Genese avec les nôtres. La premiere est qu'il s'est passé successivement trois jours, avant que le soleil ait été placé dans le ciel. P. 49. Comme si la masse de feu, non épurée encore & qui devient ensuite soleil, qui produisoit le jour, n'avoit pu le produire dans le même espace de tems. La seconde raison c'est que l'interprete de Dieu compte toujours du soir au matin, au lieu que les jours solaires doivent se compter du matin au soir. M^r. de Buffon peut-il ignorer que l'interprete de Dieu étoit Juif, & que les Juifs comptoient toujours du soir au matin (a) ; ils comptoient encore de la sorte du tems d'Arcadius, où les jours sans doute avoient quelque rapport avec les jours actuels (b).

Mais à quoi bon raisonner sur la longueur des six jours, puisque ces six jours n'ont aucun rapport avec les sept Epoques de la nature? Chacun de ces jours fût-il de 15,000 ans, quel avantage en tireroit M^r. de Buffon en faveur de son hypothese? Quelle relation entre les coquillages produits par des molécules à la troisieme époque; & les poissons, coquilles &c, produits le cinquieme jour par l'ordre

(a) Exod. XVIII. 14. — Exod. XXIII. 54.

(b) Il est aisé de s'en convaincre par ce passage de Synesius. *Erat tum dies, quam Judæi nomine Parasceven agunt, ac noctem insequenti diei imputant; per quam manum admovere operæ non licet; itaque clavum manibus gubernator abjecit, postquam solem occidisse conjectatus est.* Epist. 4.

dre exprès de Dieu ? Quelle ressemblance entre les planètes créées le quatrième jour , & les volcans de la quatrième époque ? Qu'est-ce que la division des continens à la sixième époque , a de commun avec la création de l'homme opérée le sixième jour ? &c. . . Quel peut donc être le but de ce commentaire physico-théologique ? Si c'est pour appuyer la nouvelle hypothèse , il est évident que c'est une prétention vaine. Si c'est pour décréditer la physique de Moïse & l'histoire de la création , c'est un *manque de respect à la plus ancienne , à la plus sacrée de toutes les traditions.*

P. 51.

P. 51.

Une règle que donne ici M^r. de Buffon , mérite d'être observée. *C'est de ne jamais nous permettre de nous écarter de la lettre de cette sainte tradition que quand la lettre tue , c'est-à-dire , quand elle paroît directement opposée à la saine raison.* Maxime , que je prends pour la mienne , & à laquelle je tiendrai bien fermement dans les articles qui me restent à discuter. J'examinerai toujours si la *lettre tue*. Et si par hasard je ne suis pas tué , c'est-à-dire , en opposition avec la *saine raison* , pour ne pas croire la terre produite par une comète ; d'abord liquide , puis refroidie , couverte d'un océan universel durant 20,000 ans , chargée dès-lors d'une multitude d'animaux à coquilles , organisés par des *molécules vivantes* , &c ; si , dis-je , la mécréance de tout cela ne me tue pas , je prendrai la liberté de n'en rien croire.

La physique de Moïse paroît bien mauvaise à M^r. de Buffon ; mais il faut examiner si peut-être il ne lui fait pas tort. *Voïons*, dit-il, *ce que c'étoit la physique dans ces premiers âges du monde, & ce qu'elle seroit encore si l'homme n'eût jamais étudié la nature.* Je ne fais s'il faut juger la physique par les hypothèses qu'ont imaginé, sur-tout dans ce siècle, les hommes qui ont étudié la nature ; mais on me permettra de citer ici M^r. de Voltaire, homme qui, au témoignage de M^r. de Buffon, mérite par la supériorité de ses talens les plus grands égards, & pour lequel M^r. de Buffon a la plus haute estime, parce que c'est un homme rare & l'honneur de son siècle. Or dans une lettre de M^r. de Voltaire à M^r. de la Sauvagère (a), je lis les paroles suivantes qui, dans l'intention très-clairement exprimée de M^r. de Voltaire, regardoient l'hypothèse de M^r. de Buffon :

Notre

(a) On peut voir cette lettre dans le Journal du 15 Mai 1778. p. 99. — Journ. Encyclop. Fev. 1778. p. 133. — *L'extraordinaire, le vaste dit ailleurs le même Mr. de Voltaire, les grandes mutations, sont des objets qui plaisent quelques fois à l'imagination des plus sages. Les philosophes veulent de grands changemens dans la scène du monde, comme le peuple en veut aux spectacles... Les philosophes, qui font un monde, ne font guerre qu'un monde ridicule, Pensées de Mr. de Volt. Seconde partie. p. 20, art. Système. Edit. de 1765. — Enfin comme on ne sauroit trop citer un homme pour lequel Mr. de Buffon a conçu la plus haute estime, & qu'il est d'ailleurs plus naturel de rapporter de ce poëte, l'honneur*

Notre siècle se vante d'étudier l'histoire naturelle, hélas ! il n'étudie que des fables contre nature. — On voit, continue M^r. de Buffon, le ciel comme une voute d'azur (on le voit encore aujourd'hui de la même façon), dans lequel le soleil & la lune paroissent être les plus considérables. (C'est encore la même chose en 1780 ; mais si M^r. de Buffon veut faire entendre que Moïse a parlé de voute d'azur , il s'est trompé ; ou que le soleil & la lune sont nommés dans la Genese les astres les plus considérables , il s'est trompé encore ; il est dit seulement que ce sont deux grands lumineux , ce qui est très-vrai ; la lune est plus grande pour nous par la quantité de lumière que ce lumineux nous envoie , que toutes les étoiles fixes ensemble. Une bougie , qui nous éclaire de près , est pour nous une plus grande lumière , que cent flambeaux éloignés). — dont le premier produit toujours la lumière du jour , & le second fait souvent celle de la nuit. (C'est envisager la chose par son endroit utile ; & sans doute que les astronomes ne dédaigneront pas plus que

de son siècle , des vers plutôt que de la prose , voici ce que j'ai lu dans un petit poëme , ouvrage de cet homme rare , intitulé *Les systèmes* :

...Les mers chinoises sont encore étonnées
D'avoir par leurs courans formé les Pyrenées.
Chacun fit son système ; & leurs doctes leçons
Sembloient partir tout droit des petites maisons.

que le vulgaire, la lumiere que ces astres bienfaisans nous envoient de nuit & de jour).

— *On les voit paroître ou se lever d'un côté, & disparoître ou se coucher de l'autre,* P. 53.
après avoir fourni leur course & donné leur lumiere pendant un certain espace de tems.

(Les savans & les ignorans les voient paroître de la même façon, ils en parlent dans les mêmes termes. Je ne vois pas quel rapport particulier toutes ces observations ont avec la Genese). — *On voit que la mer est de même*

couleur que la voute azurée, & qu'elle paroît toucher au ciel, lorsqu'on la regarde au loin. Toutes les idées du peuple sur le système du monde ne portent que sur ces trois ou quatre notions ; & quelque fausses qu'elles soient, il falloit s'y conformer pour se faire entendre.

(Peu importe sur quoi portent les idées du peuple ; il est toujours certain que Moïse n'a parlé ni de voute azurée, ni de la couleur de la mer, ni de sa jonction avec le ciel (a),

& qu'on ne peut se figurer à quoi tend cette énumération d'idées populaires). — *En conséquence de ce que la mer paroît dans le lointain se réunir au ciel, il étoit naturel* P. 53.

(a) Je n'examine pas s'il ne s'est pas trouvé quelque interprete, dont l'imagination aura attribué à Moyse ce qu'il n'a ni dit ni pensé. J'en connois un qui s'est donné sur cette matiere d'étranges libertés, & c'est chez lui que les savans du jour vont puiser leurs lumieres scripturistiques. Il suffit que le texte de la Genese ne contienne rien de ce que D. C. a cru y voir, & que Mr. de Buffon n'en puisse donner aucune preuve.

I. Part.

d'imaginer qu'il existe en effet des eaux supérieures & des eaux inférieures, dont les unes remplissent le ciel, & les autres la mer, & que pour soutenir les eaux supérieures, il falloit un firmament, c'est-à-dire, un appui, une voute solide & transparente, au travers de laquelle on apperçût l'azur des eaux supérieures. (Les eaux inférieures sont les eaux de la mer, des fleuves, des lacs, &c; les eaux supérieures sont les nuées, & sur-tout les vapeurs, les eaux rarefiées répandues dans l'atmosphère à une hauteur prodigieuse; l'air, qui les soutient & les sépare des premières, est l'*expansum*, la chose étendue, en hébreux *rakiah*; ce que l'auteur de la Vulgâte a rendu par *firmamentum*. C'est ainsi que les saints Peres les plus judicieux, saint Basile, saint Anselme, le Vénéralable Bede, &c, ont expliqué le *firmament*; c'est ainsi que les interpretes les plus versés dans l'intelligence des langues, le P. Petau en particulier, ont entendu ce *rakiah*; & d'autres passages des Livres saints expriment clairement la nature de ce firmament (a). Que devient après cela la *voute solide & transparente*, *Pazur des eaux supérieures*,

(a) Les eaux, dit Job, sont comme enchainées dans les nuées, afin qu'elles ne se précipitent pas à la fois sur la terre. *Qui ligat aquas quasi in nubibus, ut non erumpant pariter deorsum.* Job.

* L'air dans l'écriture est toujours appelé ciel 26. — L'air, dans l'idée de David, est étendu sur la terre comme une espèce de tente, au-dessus de laquelle sont les eaux supérieures: *Qui extendit cælum * sicut pellem, qui tegit aquas superiora*

cette mer qui se réunit au ciel, & tant d'autres belles choses ? En vérité, c'est dommage). — C'est à ces mêmes idées que se rapportent les cataractes du ciel, c'est-à-dire, les portes ou les fenêtres de ce firmament solide qui s'ouvrirent, lorsqu'il fallut laisser tomber les eaux supérieures pour noier la terre. (Comme je viens de faire voir que ce firmament solide ne se trouve nulle part dans le récit de Moïse (a), il est inutile d'en chercher les portes ou les fenêtres. Les cataractes qui s'ouvrirent, lorsqu'il fallut laisser tomber les eaux supérieures pour noier la terre, sont les nuées réunies & condensées, qui versèrent des pluies durant quarante jours & quarante nuits, mais plus particulièrement ces nuées qui tombent en masse, qui dans un moment ravagent des provinces entières & causent les inondations les plus destructives). — C'est encore d'après ces

P. 54.

superiora ejus. Psalm. 103. — Quelques fois le firmament est pris pour tout l'espace, depuis la terre jusqu'aux cieus, comme dans le 17. verset du 1. chap. de la Genese.

(a) Le seul endroit des Livres saints, qui présente l'idée d'un *firmament solide*, est ce passage du livre de Job, où un des interlocuteurs dit, que les cieus sont solides comme l'airain. *Tu serjitan cum eo fabricatus es cœlos, qui solidissimi quasi ex are fusi sunt.* Job. XXXVII. v. 18. Mais le Seigneur ne tarda pas de déclarer que l'homme, qui enseignoit une telle physique, n'y entendoit rien. *Respondens autem Dominus Job de turbine, dixit : Quis est iste involvens sententias sermonibus imperitis?* Job XXVIII. v. 1. & 2.

mêmes idées, qu'il est dit que les poissons & les oiseaux ont eu une origine commune.

(On verra que cela n'est dit nulle part, dès le moment qu'on lira la Vulgate d'une manière conforme au texte original *.

* *Producant aqua reptile animæ viventis : & volatile volat super terram.*
Gen. I. 7.
20.

Du reste, pourquoi ne croiroit-on pas que la matière première des oiseaux a été tirée du sein de l'océan ? Selon M^r. de Buffon, la matière de tous les êtres vivans a fait partie du soleil. Seroit-il plus déraisonnable de croire les animaux ailés sortis de l'eau, que de les croire sortis du feu ?) — *Le peuple a toujours cru que les étoiles sont attachées comme des clous à cette voute solide.* (Pretend-t-on que Moïse eut dû le guérir de cette erreur ? M^r. de Buffon lui-même ne le tenteroit pas avec confiance. Ce que le peuple a toujours cru, il le croit fortement & avec persévérance. Il suffit que Moïse n'ait pas plus parlé de ces étoiles attachées comme des clous, que M^r. de Buffon). — *Il croit (le peuple) qu'elles sont plus petites que la lune, & infiniment plus petites que le soleil.* (En vérité le pauvre Moïse est à plaindre. On fait à son occasion le détail de toutes les erreurs astronomiques du peuple, & son livre n'en contient pas une). — *Le peuple ne distingue pas même les planètes des étoiles fixes ; & c'est pour cette raison qu'il n'est fait aucune mention des planètes dans tout le récit de la création.* (Je suis sûr qu'il y a peu de bergers qui ne distinguent les planètes des étoiles, quoiqu'ils ignorent la distinction grammaticale de ces deux noms. . . . Mais voici une contradiction qui paroît ne pouvoir être

que l'effet de la distraction du savant auteur. Moïse parle certainement des étoiles *. Selon M^r. de Buffon, les planètes & les étoiles ne sont pas distinguées; & cependant dans tout le récit de la création, il n'est fait aucune mention des planètes. J'avoue qu'il y a là de quoi occuper un esprit conciliateur).—

* Gen. 1.
v. 16.

C'est par la même raison que la lune y est regardée comme le second astre, quoique ce ne soit en effet que le plus petit de tous les corps célestes. (J'ai déjà observé qu'il étoit faux que la lune fût appelée le second astre, un grand astre, &c; mais un grand lumineux, & j'ai prouvé que ce nom lui convenoit mieux qu'à toutes les étoiles.... La lune absolument le plus petit des corps célestes. Ah! c'est l'humilier trop. P. 88, je trouve un satellite de Jupiter aussi petit que la lune. Ceux de Saturne sont plus petits encore).

Après cette longue critique, dont aucun article ne me paroît fondé sur le texte & le vrai sens de la Genèse, M^r. de Buffon semble s'occuper d'un sentiment plus juste, & fait de l'histoire de Moïse un éloge peut-être plus grand qu'il ne le pense lui-même. Tout dans le récit de Moïse est mis à la portée de l'intelligence du peuple, tout y est représenté relativement à l'homme vulgaire, qu'il suffisoit d'instruire de ce qu'il devoit au Créateur en lui montrant les effets de sa toute-puissance comme autant de bienfaits. En effet, tel est le langage de la vérité, telle est l'impression d'un récit dirigé par l'Esprit de Dieu, que l'intelligence du peuple n'est

P. 55.

pas dans l'impuissance de s'y instruire; l'homme vulgaire tout aussi bien que le savant, y apprend ce qu'il doit au Créateur, & admire les effets de sa toute-puissance comme autant de bienfaits: tandis que dans les hypothèses de l'illustre naturaliste, si nous voulons l'en croire lui-même, rien n'est sensible, rien n'est clair pour le vulgaire, même pour le vulgaire savant; il n'y a que les initiés qui y comprennent quelque chose.

Mais à la clarté & à l'intelligibilité du récit de Moïse, on doit ajouter d'autres prérogatives également précieuses & bien propres à faire respecter le livre & l'auteur. La physique de Moïse est la plus simple, la plus modeste & la plus sûre, qui ait jamais été écrite. Moïse est le seul écrivain qui ait mis en pratique cette sage maxime que M^r. d'Alembert recommande aux savans modernes. „ Comment expliquer ce qu'on ne comprend „ pas, si ce n'est en disant : *Dieu l'a voulu „ ainsi* ? Si les philosophes ont quelque chose „ à se reprocher, c'est peut-être de ne pas „ donner plus souvent cette solution aux questions qu'on leur fait; ils n'en feroient pas „ plus ignorans, ni plus mal instruits. „ *Mélanges de littérature & de philosophie, tome 5, p. 143.* — Moïse est le seul auteur qui ait écrit sur la physique avec autorité & des titres respectables; aussi le monde de Moïse, je veux dire, son récit de la création, est en considération, même chez les infidèles; depuis 5000 ans; tandis que les systèmes les plus ingénieux se sont évanouis, en se dévorant

les uns les autres. — Enfin pour revenir encore un moment à la sage réflexion de M^r. de Buffon, dans le récit de Moïse, *l'homme apprend ce qu'il doit au Créateur*; il apprend à regarder les effets de sa toute-puissance, comme autant de bienfaits. Les physiciens qui ont écrit suivant les vues & dans l'esprit de Moïse, ont animé la nature entière de la grande & magnifique idée de Dieu; par la description d'un insecte ils élèvent l'esprit & le cœur de l'homme jusqu'au Créateur; l'auteur des *Epoques* ne le laisse appercevoir qu'en qualité de *non opposant*, dans l'explication de la fabrique de l'univers.

La suite l'ordinaire prochain.

“UN citoyen zélé pour la gloire des hommes illustres des Pais Bas & la gloire de notre littérature, propose un prix de 25 ducats, pour celui qui au jugement de l'académie, aura fait le meilleur éloge du chef & président VIGLIUS „

“Cet éloge ne pourra être qu'écrit en françois & ne doit pas excéder une demi-heure de lecture, sans y comprendre néanmoins les notes historiques que les auteurs croiront y devoir ajouter. Les concurrens doivent envoyer leurs ouvrages francs de port, à M^r. des Roches, secretaire perpétuel, avant le 16 Juin 1780 „

Si on ne peut que louer l'académie d'avoir accepté l'offre de ce citoyen patriotique, on doit encore admirer sa prudence de

* V. le J. du
15. Novemb.
1778, p. 415.

n'avoir jusqu'ici proposé aucun éloge de ce genre. Il n'a pas été difficile aux membres éclairés qui la composent, de se convaincre des abus que l'usage des *Eloges* a produit en France *; & il ne faut pas douter que la même sagesse qui préside aux choix des sujets que l'académie désigne elle-même, ne régle son jugement & son suffrage à l'égard de ceux que proposent des Mécenés particuliers. Viglius ab Aya étoit un homme, dont l'éloge ne présente aucune occasion à ces digressions favorites qu'on se permet aujourd'hui sur tous les genres de matieres étrangères au sujet. Charles V, qui le nomma en 1549 chef & président de son conseil privé à Bruxelles, le confidéroit comme un des hommes les plus vertueux & les plus intègres de ses états. Après la mort de son épouse il embrassa l'état ecclésiastique, & en remplit les devoirs avec la plus grande édification. Ses divers ouvrages, remplis d'érudition, respirent la sagesse & la religion. On lui a fait cette épitaphe.

*Qui curas Regum & regnorum pondera obivit,
Pervigil hac dormit Viglius in tumulo.
Parce pios, lector, manes turbare, quietem
Hac post tot vigiles vindicat umbra dies.
At vigilis Vigli exemplo vigil esse memento:
Nil etenim vita est, sit nisi vita vigil.*

Si quelque abbé R. ou quelque La H. venoit à barbouiller de philosophisme l'éloge d'un homme tel que Viglius; il suffiroit de lui dire *parce pios manes turbare*.

L'Enigme se trouve à la fin du Journal.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES*.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 30 Octob.) Le bairam, ou la fête de Pâques a été célébrée le 11 avec les cérémonies ordinaires. Ce même jour, le Sultan avec sa cour, suivi de ses ministres &c, s'est rendu à la mosquée de son pere Achmet. Les vivres aiant été à bas prix pendant le carême qui vient de finir, le peuple actuellement assez tranquille, espere que le grand-visir y aura la même attention. Après deux mois d'une sécheresse, à l'occasion de laquelle on faisoit depuis 30 jours des prieres publiques, nous avons enfin obtenu de la pluie : elle étoit devenue bien nécessaire; on manquoit d'eau presque par-tout : les fontaines publiques dans les fauxbourgs de Galata, de Tophana, de Pera, Tersana & Beckiktacht &c, étoient toutes taries.

Selon les derniers avis de Smyrne, il y est survenu une espece de sédition parmi les matelots turcs, à l'occasion de deux polacres françoises, qui croisant dans le golfe de Smyrne, avoient non-seulement molesté plusieurs navires neutres, mais aussi attaqué quelques bâtimens ottomans, dont elles avoient enlevé

*L'augmentation donnée à la partie littéraire, ne préjudicie en rien aux nouvelles politiques, qui occupent toujours le même nombre de pages.

différens objets de peu de valeur & qui avoient été rendus. Mais cette affaire aura d'autant moins de suite, que M^r. le chevalier de St. Priest, ambassadeur de France, a désapprouvé la conduite des gens de sa nation dans cette circonstance.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 15 *Novemb.*) L'Impératrice, continuant de faire établir successivement dans les différentes provinces de l'empire les dispositions prescrites par l'ordonnance du 18 Novembre 1775, vient de charger le général comte de Woronzow de leur exécution dans le gouvernement de Jambour, & le lieutenant-général de Tscherbini de la même commission dans le gouvernement de Wonsch. La cour a reçu d'Irkutsk en Sibérie le détail des arrangemens, par lesquels le général-major Klitska, nommé depuis une année & demie au gouvernement-général de ce pais, est parvenu à régler les différens, qui avoient interrompu, depuis la mort du gouverneur-général Brill, le commerce entre les Russes & la Chine; elle a reçu aussi un rapport des habitans de la partie la plus septentrionale du Kamtschatska, par lequel ils donnent avis à leur maniere, que l'année passée vers le tems que les feuilles des arbres, quoiqu'encore vertes, commençoient à tomber, il étoit arrivé sur leurs côtes deux grands navires, dont l'un avoit trois mâts & l'autre deux; qu'après que ces navires se furent mis à l'ancre,

quelques hommes de leur équipage étoient venus à terre, où ils avoient été reçus fort amicalement par les habitans, qui néanmoins ne pouvoient s'entretenir avec eux, parce qu'ils parloient une langue qui leur étoit tout-à-fait étrangère & incompréhensible; que de leur côté ces étrangers s'étoient comportés à l'égard des habitans d'une manière très-honnête, & leur avoient distribué quelques présens; que ceux-ci avoient offert à leur tour une certaine provision de lard de baleine à ces étrangers, qui après avoir senti, ne voulurent point l'accepter, & retournerent ensuite à bord de leurs navires, faisant voile vers le nord; que dans leur route ils avoient encore débarqué quelques-uns de leurs gens dans un autre endroit de la côte la plus septentrionale du Kamtschatska, où les choses s'étoient passées précisément de la même manière que la première fois qu'ils avoient pris terre; que lesdits navires avoient continué leur route vers le nord; & qu'après avoir été quelques jours hors de vue, ils étoient retournés sur les côtes du Kamtschatska, qu'ils avoient longées, dirigeant leur route vers le sud, & que depuis ce tems-là on ne les avoit plus aperçus des côtes: ce qui faisoit présumer qu'ils avoient continué leur course vers le sud.

Le Duc de Courlande a écrit une lettre pour notifier à l'Impératrice son troisième mariage avec la freilin de Médem; mais on doute que Sa Maj. Impériale fasse aucune réponse à cette lettre; au contraire on s'attend qu'il sera envoyé au Duc & aux états de Cour-

lande une déclaration contenant les raisons qui engagent notre Souveraine à en agir ainsi, & ne lui permettent pas de reconnoître pour légitime Duchesse de Courlande, quelqu'autre personne que ce puisse être, que la Duchesse seule épouse de ce Prince & issue de la maison de Jousoupow. On prétend même que cette déclaration a déjà été expédiée. Quoiqu'il en soit, voici les principaux motifs qui font agir de cette manière notre cour. Il y a deux ou trois ans que l'on négocia & arrêta ici, sous l'approbation & garantie de l'Impératrice, une convention entre le Duc & la Duchesse, par laquelle ils convenoient sous certaines conditions y stipulées, de se séparer de table & de lit sans qu'il y fût question d'un divorce absoiu. Cependant le Duc, quoique contre le gré de la Duchesse, prétendit tirer de cette convention la conséquence d'une dissolution absolue & entière du mariage contracté ensemble; mais l'Impératrice persista à s'en tenir littéralement à la teneur de la convention, & elle chargea son ambassadeur à Varsovie de demander en faveur de la princesse de Jousoupow, que le Roi & la république de Pologne garantisent & approuvassent cette convention.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 15 Novemb.) Dans la partie de la Pologne qui appartient à la Maison d'Autriche, on doit lever un corps de six mille volontaires, dont 3 mille à pied &

les trois autres à cheval. L'infanterie aura un uniforme rouge & revers noir, & la cavalerie un habit verd & veste couleur de paille.

On apprend de Choczim que les janissaires qui y sont en garnison, se sont révoltés contre leur aga, & qu'ils l'auroient mis en pièces si les principaux Turcs de l'endroit n'avoient point intercédé & n'étoient pas restés garans pour lui pendant quinze jours, jusqu'à ce qu'on ait des avis de Constantinople. La raison de cette révolte est, que pendant quatre mois cet aga ne leur avoit pas distribué leur paie.

E S P A G N E.

MADRID (*le 20 Novembre.*) Le Roi a nommé son envoyé à la cour de Stockholm le marquis de Mesurada qui résidoit en la même qualité à celle de Coppenhague. S. M. a en même tems conféré le gouvernement de Pampelune au marquis de Casaca-Gigal, maréchal-de-camp. — Sa Maj. a fait publier un pardon général en faveur des déserteurs de ses troupes, tant sur mer que sur terre, à condition qu'ils se représentent à leurs corps respectifs dans l'espace de trois mois, pour ceux qui sont dans le pais & de six mois en faveur de ceux qui seroient passés dans les pais étrangers. — Un superbe attelage de chevaux de carrosse, dont le Roi des Deux-Sicules a fait présent à notre Souverain son auguste pere étant arrivé, Sa Majesté en a été si satisfaite qu'elle a fait donner en pré-

sent au conducteur 150 pistoles d'or, 100 au maréchal & 70 à chacun des huit valets des écuries.

Le comte de Florida-blanca, ministre au département des affaires étrangères, a adressé depuis peu aux ministres étrangers, qui résident ici, une lettre circulaire dont voici la teneur :

Les abus, la confusion & les désordres, qu'on éprouve depuis quelques années dans le port & la baie de Cadix, à cause que les bâtimens marchands étrangers veulent se soustraire à l'obligation de remettre des listes ou déclarations des marchandises, dont ils sont chargés, en distinguant exactement celles qui sont destinées pour ce port, & d'autres qui ont une destination ultérieure, sont montés au point, qu'il semble que les personnes intéressées regardent ledit port comme un port-franc. Ces désordres sont absolument contraires aux stipulations expressès des traités, à l'usage généralement pratiqué dans les autres ports & aux autres douanes du royaume, & à ce qui s'observe par les propres sujets du Roi : ils ne sont pas moins opposés aux loix, lettres & ordonnances royales émanées à ce sujet ; & enfin ils portent un préjudice considérable aux Intérêts de Sa Majesté, ainsi qu'au commerce licite & fait de bonne foi, tandis qu'ils servent au contraire à introduire le commerce illicite & la contrebande.

Le Roi, ayant pris à ce sujet différentes informations & entendu les plaintes portées par divers ministres étrangers, a jugé, qu'il étoit indispensable de détruire tous ces abus jusqu'à la racine, & qu'il soit suivi une seule & même règle égale dans tous les ports, ainsi que le bon ordre, l'observation des susdits traités, & le véritable encouragement du commerce licite l'exigent. En conséquence il a plu à Sa Majesté de déclarer pour règle générale

& d'ordonner, que les capitaines & maîtres de tous bâtimens étrangers doivent faire leur déclaration sous serment, dans un délai de 24 heures après leur arrivée dans les ports, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, avec désignation du nombre de tonneaux, ballots, barrils, & autres piéces qu'ils amènent dans les ports de leur arrivée, ainsi que de leurs marques & numéros, & de toutes les personnes, à qui ils sont consignés : Qu'ils seront pareillement tenus d'exprimer les tonneaux, ballots, & autres piéces, qu'ils ont à bord & qui sont destinés pour d'autres douanes de l'Espagne, en spécifiant avec la distinction & la clarté convenables ceux qui sont destinés pour chaque place respective : Que les capitaines & maîtres de bâtimens de toutes les nations devront exprimer aussi dans leur susdite déclaration (de la même façon que cela se pratique par les Espagnols) le genre des marchandises, contenues dans chaque ballot, tonneau, barril, ou piéce, avec expression si c'est de la toile, de la mouffeline, de la soie, de la laine, des quincailleries, &c : Qu'ils seront tenus de plus de spécifier sur ces listes distinctement & nommément les tonneaux, caissés, barrils, & en général toute leur cargaison ultérieure, sans se servir du mot vague & indéterminé de *bulto* (ou paquet), ainsi qu'il a été pratiqué par eux à quelques douanes contre les stipulations contenues dans les traités : Que les marchandises destinées pour chaque port respectif devront être déchargées dans un délai de quinze jours après que les bâtimens y seront arrivés, Sa Majesté laissant à la discrétion des administrateurs des douanes de prolonger le susdit délai aussi long-tems qu'ils jugeront nécessaire, soit à cause de quelque tempête qui pourroit survenir ou pour d'autres raisons légitimes qui pourroient rendre la décharge impraticable dans ledit espace de 15 jours : Enfin que les administrateurs des rivieres feront tenus de pratiquer & de continuer la visite des bâtimens, après l'expiration

piration de 8 jours, à compter du jour où l'on aura commencé à décharger, afin de découvrir quelles marchandises s'y trouvent, qui n'ont pas été déclarées, en observant d'ailleurs tout ce qui est prescrit à cet égard par les ordonnances royales.

Les *Générales*, qui s'expédient à Cadix afin de pouvoir transporter librement les marchandises, & les porter à Séville, au port Ste. Marie, à Xeres, & à San-Lucar, se font uniquement bornées à celles, à l'égard desquelles il étoit prouvé, qu'elles n'étoient que de passage, destinées pour les susdits endroits & non pour d'autres. Dans cette supposition, le Roi a aussi résolu, qu'il ne sera accordé à la douane de Cadix des *Générales* qu'uniquement pour les marchandises ou effets, qui seront déclarés pour Séville, le port Ste. Marie, Xeres, & San-Lucar : Qu'en les expédiant il sera fixé un terme précis, dans lequel le transport devra avoir lieu; ainsi que l'exhibition des preuves pour vérifier le payement des droits respectifs aux douanes desdites places, en observant toutes les autres formalités, nécessaires pour prévenir les fraudes : Enfin qu'à l'égard des marchandises & effets, qu'on prouvera être consignés & destinés pour des marchands de Cadix, l'on sera indispensablement tenu de payer les droits d'entrée, fixés à la douane en ce port, ainsi que les droits de sortie, au cas que ceux-ci soient dûs en vertu des instructions royales.

Pour prévenir tous doutes ou ambiguïtés sur cette matiere de la part des capitaines ou maîtres de bâtimens sous pavillon...., le Roi m'ordonne de vous communiquer ce que dessus, pour qu'il ne soit prétendu cause d'ignorance de cette disposition équitable, & que ceux de votre nation soient instruits des regles, auxquelles ils doivent se soumettre, en s'abstenant dès-à-présent de toutes pratiques abusives, qui ne sauroient être tolérées; la susdite résolution étant fondée sur l'esprit & la lettre des traités les plus solennels, ainsi que sur l'observance

1. Janvier 1780. 49

& la pratique générale pour la protection & l'encouragement du commerce de bonne foi. Je m'offre à vos ordres & prie Dieu, &c.

(Signé) Le comte de FLORIDA-BLANCA.

Du camp de Saint-Roch (le 15 Novembre.) Le feu des ennemis sur nous n'est pas bien réglé ; il se passe des journées entières qu'ils ne tirent pas un seul coup ; d'autres jours ils jettent des bombes & des grenades ; enfin leur feu est souvent très-lent. Ils ne nous ont fait la semaine dernière d'autre mal que de blesser deux soldats & un caporal du régiment de Zamora au moien d'une grenade qui est tombée sur la banquette de notre premier parapet.

D'après les signaux de nos sentinelles, nos vaisseaux de guerre firent voile hier matin d'Algefiras vers le détroit, & peu après, ils découvrirent une balandre angloise de 18 canons, à laquelle ils donnerent la chasse autant qu'il leur fut possible ; mais la balandre favorisée par les courans & le vent frais, entra dans le bassin vers midi, malgré le feu du vaisseau le Saint-Léandre, qui ne put s'en approcher d'assez près, à cause du feu des batteries de la pointe de l'Europe, & du vaisseau de 50 canons qui est dans la baie, & qui favorisa l'entrée de la balandre. Ce matin un de nos chebecs de Ceuta a donné la chasse à un paquebot, venant du Ponent, & il s'en est emparé.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 15 Novembre.*) L. M. qui continuent leur résidence à Queluz , en sont venues le 23 & le 24 du mois dernier en cette capitale , pour y assister à la bénédiction de la Croix & à la cérémonie de poser la première pierre de la grande chapelle d'un nouveau couvent de filles , que la Reine fait bâtir. Elle a fait à cette occasion plusieurs grâces , accordant entre autres à Dom Ayres de Saldanha le titre de comte d'Ega avec une commanderie , dont son pere a joui lorsqu'il fut nommé vice-roi des Indes. Le fils de Dom José Lobo a obtenu une pension de trois mille piastras avec une commanderie. Le vicomte de Secca a été rétabli dans tous les titres & biens de sa maison , &c.

Le gouvernement aiant statué par un règlement , rendu il y a quelque tems , que les soldats ne seroient plus tenus comme ci-devant de servir toute leur vie , & que leurs engagements ne seroient que de dix ans , plusieurs de ceux qui ont déjà rempli ce terme , obtiennent des congés ; de sorte que pour les remplacer il se fait des levées , qui ont donné lieu au bruit d'une augmentation dans les troupes : effectivement , comme l'on complète tous les régimens , dont plusieurs étoient très-défectueux , l'armée fera plus nombreuse qu'auparavant.

Un corsaire anglois , appartenant au port

1. Janvier 1780.

51

de Dartmouth, a envoyé dans le Tage un navire espagnol, venant de Buenos - Ayres, & aiant à bord, outre sa cargaison, qui consistoit en cuirs & autres marchandises, cinquante mille livres sterling en especes, que le capitaine anglois a sur-le-champ fait transporter sur son vaisseau, & avec lesquelles il a fait voile pour l'Angleterre. Un autre armateur de la même nation s'est emparé d'un bâtiment non moins riche, venant de la Vera-Cruz. Celui-ci faisoit partie d'une flottille de 9 vaisseaux, que 3 corsaires anglois, sur l'avis qu'ils en reçurent ici, ont été attendre à la hauteur des Açores. Enfin il est arrivé vers le même tems dans notre port un navire du convoi françois de Saint-Domingue sous la conduite d'un troisieme armateur britannique : ce bâtiment, qui étoit dans l'état le plus déplorable, n'a rien rencontré de cette malheureuse flotte depuis l'instant qu'il en a été séparé.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 30 Novembre.) Le 21, le Roi se rendit à l'académie des sciences, dont le docteur Bergius, professeur d'histoire naturelle, fut élu président à la place de S. Exc. M^r. le comte de Rudenschiold, sénateur du royaume, chancelier de l'académie d'Upsal, chevalier & commandeur des Ordres roiaux, qui donna sa démission. Dans cette assemblée M^r. le baron Frédéric de Sparre, chancelier de la cour & commandeur de l'Ordre

dre de l'Etoile - polaire , fut nommé membre de cette académie , & M^r. de Fontanieu , membre de l'académie des sciences de Paris , fut déclaré membre étranger.

D A N N E M A R C K.

C O P P E N H A G U E (*le 30 Novembre.*)

Le Roi a donné la clef de chambellan à M^r. de Brackel adjudant-général , & a conféré le commandement en chef de toutes ses troupes dans les Indes à M^r. de Kestorff , lieutenant-colonel qui doit à cet effet s'embarquer à bord du vaisseau de la compagnie asiatique , le Roi de Dannemarck. — Le 25 , on a fait subir un examen sur la religion , l'histoire & autres sciences à Son A. R. le Prince de la couronne qui a surpris les examinateurs , que le Roi avoit nommés , par la vivacité de ses réponses & la pénétration de son esprit.

Indépendamment des vaisseaux , le Roi-de-Dannemarck , les Souhais-du-roiaume , destinés pour la Chine , la compagnie asiatique a résolu d'y en envoyer trois autres ; elle vient d'apprendre par le sieur Samuël Junge , capitaine du vaisseau le Gange , que le 22 Mars il partit de Tranquebar pour les Indes , & que le 9 Novembre , il est heureusement revenu à Douvres , d'où il est attendu avec le premier bon vent. Le navire le Château de Danfboug , capitaine Hoyer , parti pour les Indes , avoit doublé le cap de Bonne-Espérance vers la fin de Juillet.

I T A L I E.

ROME (le 30 Novembre.) Les monasteres des Religieux du Mont-Cassin, établis dans la Lombardie-autrichienne, refusoient depuis quelques années de paier à la procure-générale à Rome les taxes d'usage, ce qui obligea le R. P. Benoit de Cordua de se rendre à Milan à l'effet de poursuivre cette affaire à la junte économique; enfin après l'avoir poursuivie quatre ans de suite, il a obtenu de Msgr. l'Archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie, un décret très-honorable par lequel tous les monasteres de cette province sont condamnés de paier à la procure-générale toutes les taxes arriérées qui font la somme de 24 mille scudis, & d'en continuer le paiement à l'avenir lequel monté à 5 mille écus par an.

A la réquisition des supérieurs & des religieux de l'abbaye de Saint-Martin de Savigny, de l'ancien Ordre de Saint-Benoît dans le diocèse de Lyon, le saint Père a supprimé & sécularisé ce monastere, composé de onze religieux, y compris les deux supérieurs; & S. S. en a réuni tous les revenus aux trois monasteres d'abbeses & chanoines régulieres de Leignieux, d'Alix & d'Argentiere qui sont dans le même diocèse & du même Ordre, & dépendoient de l'abbaye supprimée; accordant la faculté à l'archevêque de Lyon d'affigner une pension honnête aux moines sécularisés, comme aussi de lever sur les revenus

du couvent une portion de biens qui puisse suffire à l'accomplissement des fondations & charges auxquelles sont sujettes les menfes abbatiales & conventuelles. S. S. a aussi accordé à Sa Majesté Très-Chrétienne la réserve de nommer aux places des trois abbeses régulières, ainsi qu'à tous les prieurés & bénéfices, non à charge d'ames, dépendans de l'abbaye supprimée.

Dans l'excavation qu'on fait aux jardins dits Celimontani, dans l'endroit où on croit qu'a été anciennement la maison de l'Empereur Marcus Aurelius Verus, on a trouvé une statue de l'Empereur Adrien, beaucoup plus petite que nature, d'une sculpture belle & singulière.

FLORENCE (le 3 Décembre.) Le Grand-Duc informé que l'usage pratiqué jusqu'ici de charger les commissaires des guerres de la répartition, soit des pensions, soit de la paie, dont on est obligé de faire la retenue aux officiers pour le paiement de leurs créanciers, ou à toute autre personne du département militaire, détournoit ces commissaires de leurs fonctions particulières & essentielles. Sachant en outre que les créanciers intéressés à ces répartitions, ne venoient que très-difficilement à bout d'obtenir la justice qui leur étoit due; S. A. R. a ordonné que dorénavant aucun commandant ou autre chef quelconque des divers corps militaires, ne pourra faire de retenue sur lesdites pensions & paies, & que les tribunaux civils respectifs seront seuls autorisés, sur la demande des créanciers, à

prononcer par leurs décrets telle retenue qu'ils jugeront nécessaire entre les mains du caissier du commissaire, en désignant la personne qui à la fin de chaque mois pourra retirer des mains dudit caissier la somme dont la retenue aura été prononcée, sans aucune intervention ultérieure du ministère des commissaires, S. A. R. révoquant sur ce point son ordonnance du 22 Mars 1779.

BOLOGNE (le 5 Novembre.) Le 23 du mois dernier, à deux heures un quart d'Italie, nous fumes épouvantés de nouveau par une vive secousse de tremblement de terre au moment que commençoit l'éclipse de la lune. Toute la noblesse étoit assemblée au collège royal d'Espagne, où après avoir fêté le jour la solemnité de St. Clément, il se faisoit le soir une assemblée des plus brillantes, à laquelle la noblesse seule avoit droit d'être admise. Ce pompeux amusement qui est embellé chaque année par la présence d'une quantité de dames & de chevaliers habillés magnifiquement, fut un peu troublé par cette horrible secousse, cependant il ne discontinua point. On a recommencé les prières publiques & les processions; & comme la terre remue encore & que l'athmosphère est agitée, on n'est pas sans inquiétude.

MILAN (le 26 Novembre.) Son Alt. R. Mad. l'Archiduchesse notre gouvernante relevée de ses couches, s'est rendue hier à l'église, suivie de toute sa cour. Mg^r. l'Archiduc a fait plusieurs fois le voiage de Varese, pour y voir le Sérénissime Duc de Modène

qui est malade & alité. Sa maladie a pris actuellement le cours d'une fièvre inflammatoire, & les derniers avis qu'on en a reçus, ne font guere consolans sur son état. Ce Prince est déjà muni de tous les Sacremens de l'Eglise.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 8 Décembre.) Le 29 du mois dernier, l'Empereur alla visiter la nouvelle manufacture d'ustensiles de cuisine en fer, où le conseil aulique de guerre, pour obvier au danger des ustensiles de cuivre dans les armées impériales, avoit déjà ordonné de travailler un grand nombre de chauderons & de casseroles de fer pour le militaire. Le Monarque les ayant examinés, approuva cette précaution & loua le travail des ouvriers. Le même jour, il se fit dans l'église de la cour un service solennel pour le repos de l'ame du colonel baron de Bourcell, chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse &c, mort dernièrement. S. A. R. Mg^t. l'Archiduc Maximilien y assista, ainsi que les chevaliers de l'Ordre qui sont ici, les officiers de l'état-major & les troupes de la garnison. — Le 30, jour de St. André, fête principale de l'Ordre de la Toison-d'or, S. M. l'Empereur, Souverain & Grand-Maître de cet Ordre illustre, accompagné de Mrs. les chevaliers tous en habit de cérémonie, se rendit à la grande chapelle de la cour & y assista à la grand'messe chantée en musique : Son Eminence le cardinal Mi-
gazzi,

gazzi, prince-archevêque de Vienne, y officia pontificalement. Après l'office S. M. L. & son illustre suite rentra dans la grande antichambre & y dina publiquement sous le dais. Mrs. les chevaliers dînèrent à une autre table à quelque distance de celle de Sa Majesté.

Le 5 avant midi, M^r. le baron de Riedesel, chambellan du Roi de Prusse & son ministre en cette cour, eut sa première audience de Leurs Majestés Impériales, ainsi que M^r. de Jacobi, résident du même Monarque; M^r. le marquis Frosini, ministre du Duc de Modene, en obtint aussi peu après sa première audience.

Son Exc. M^r. le baron Patasich de Jajezda, archevêque de Colocza, a demandé à l'exemple de celui de Gran & obtenu depuis peu de l'Impératrice-Reine pour son chapitré une marque distincte, qui consistera en un ruban bleu-céleste bordé en argent. La couronne de Hongrie est suspendue à ce ruban avec une ancre, à laquelle est également attachée une croix d'or émaillée en bleu; au milieu on voit le prélat Astrich, premier archevêque de Colocza, lorsqu'il apporta de Rome à St. Etienne la couronne de Hongrie; l'un & l'autre sont assis sur le même trône, au bas duquel on lit cette inscription: *Allata S. Coronæ memoria*, & sur le revers les lettres initiales de Joseph & de Marie-Thérèse avec ces mots: *sub Augg. renovata 1779.*

On a reçu quelques particularités au sujet de l'incendie arrivé au château d'Esterhaz le 18 Novembre dernier. Dans la grande salle

de redoute où il commença, il y avoit dans une encognure un grand fourneau en porcelaine, & pour la simétrie, on en avoit placé un autre en face parfaitement ressemblant, qui étoit de bois & qui avoit une porte comme l'autre. Un domestique nouvellement arrivé reçut ordre de chauffer la salle; mais par ignorance il alluma du feu dans les deux fourneaux à la fois; & c'est ce qui a occasionné ce fatal incendie. Comme la volonté du prince d'Estershazy est de rétablir le tout sur l'ancien pied, on a déjà pris toutes les mesures à cet effet, & l'on prévoit que cette réparation coûtera au moins un demi-million de florins.

BERLIN (*le 10 Décembre.*) Le Roi aiant appris que l'intérieur de ses états fournilloit assez de fer & d'assez bonne qualité pour les besoins de son royaume vient de défendre, à commencer du 1^{er}. Janvier 1780, l'importation du fer suédois dans ses états, en exceptant néanmoins de cette défense les pays situés au-delà du Weser, ainsi que la Prusse-orientale & septentrionale.

Peu avant le départ du baron de Riedesel, pour retourner à son poste d'envoie-extraordinaire du Roi à Vienne, ce ministre, aiant été prendre les dernières instructions de Sa Majesté à Potzdam, a reçu d'elle une tabatiere d'or très-richement garnie de brillans, en témoignage de sa satisfaction au sujet de la conduite qu'il a tenue aux négociations de Teschen.

Le baron Reviczky, commandeur de l'Ordre

1. Janvier 1780.

59

dre de St. Etienne, & chambellan actuel de L. M. Imp. & Roiale, est arrivé ici le 2 de ce mois par Prague & Dresde, pour prendre le caractère d'envoïé-extraordinaire de la cour de Vienne près du Roi. L'on a reçu de Stolpe en Poméranie la fâcheuse nouvelle, que M^r. Guillaume-Sébastien de Belling, lieutenant-général, colonel - propriétaire d'un régiment de hussars, chevalier de l' Aigle-noir &c, y est mort le 28 Novembre, dans la 61^{me}. année de son âge. Quarante-neuf ans passés au service du Roi de la maniere la plus distinguée lui avoient acquis la confiance de son Souverain & l'estime du public.

RATISBONNE (le 5 Décembre.) Mr. de Haimb, envoïé du Prince-evêque d'Eichstett, en qualité de plénipotentiaire des comtes catholiques de Franconie, a communiqué le 25 du mois dernier à tous les envoïés qui se trouvoient ici un imprimé de 18 pages. M^r. le baron Jean-François de Lincker, conseiller intime de l'Electeur de Treves & envoïé comitial, a présenté au directoire de Mayence son plein-pouvoir, conformément à l'accord, pour le suffrage alternatif des princes de la maison de Salm & qui est actuellement celui de la princesse-douairiere Louise de Salm-Salm & du prince Guillaume - Florentin de Salm-Salm, en sa qualité de tuteur du prince héréditaire Constantin-Alexandre.

MUNICH (le 30 Novembre.) Le 24 à deux heures de l'après - midi, le Sérénissime Electeur Palatin, notre gracieux Souverain est revenu de Manheim en parfaite santé aux

acclamations de nos concitoyens qui sentent tout le bonheur qu'ils ont de le posséder. La veille vers midi, on avoit appris par un postillon, que le feu avoit pris à Schwabhausen dans les écuries de la poste, lesquelles avec les chevaux avoient été réduites en cendres. Les chevaux de Son Altesse Sérénissime qui y étoient arrivés en relais furent de ce nombre; ainsi que 16 autres chevaux du prince d'Isenbourg qui étoit en chemin pour se rendre de Manheim en cette résidence, & qui malheureusement étoient venus pour y passer la nuit. On n'en a sauvé que deux de ces derniers, qui sont pourtant très-dangereusement endommagés: on pourra bientôt savoir à quoi monte toute cette perte.

La fin de Novembre a été aussi fatale que celle d'Octobre à ceux de nos habitans qui sont logés le long de la rivière de l'Isar. Le 30 à minuit, il survint une inondation si grande & si violente que les eaux couvrirent en peu de tems le marché nommé l'Au & de l'autre côté de la rivière le quartier de Leher. Les habitans eurent à peine le tems de conduire leurs bestiaux vers les endroits élevés pour les mettre en sûreté. Ceux qui n'avoient que leurs vies à sauver, se réfugioient aux plus hauts étages de leurs maisons. Les plus beaux jardins, les campagnes & les prairies sont dévastées & couvertes de vase; nous n'avons pas été les seuls à souffrir de cette inondation, puisque tous ceux qui habitent le long de la même rivière, comme à Wolfrathshausen, à Freyding, Landshut, Platling &c, ont été exposés

1. Janvier 1780.

61

posés aux mêmes dangers. Les ponts & les digues ont été fort endommagés & plusieurs même emportés par des torrens multipliés.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 15 Décembre.) Le vicomte de la Herreria, ministre-plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique auprès des Etats-généraux des Provinces-unies, a présenté, le 6 de ce mois, un mémoire à Leurs Hautes-Puissances, portant en substance :

“ Le soussigné ministre-plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique a l'honneur de mettre sous les yeux de Leurs Hautes-Puissances, que dès le moment où Sa Majesté résolut de former le blocus de Gibraltar, elle en avoit fait donner connoissance à tous les ambassadeurs & ministres étrangers, qui se trouvoient alors à la cour, pour qu'ils en instruisissent leurs Souverains, & le fissent savoir à leurs consuls respectifs, afin que dès ce moment, les navires portant leurs pavillons, eussent à s'abstenir de faire voile vers la susdite place, attendu qu'en y contrevenant, ils seroient saisis & traités suivant ce que prescrivent les loix de la guerre en pareil cas : que cependant, quoique ces avis aient aussi été alors communiqués à Mr. le comte de Rechteren, l'expérience venoit toutesfois d'apprendre, que les navires hollandois, nonobstant cette précaution, continuoient à fréquenter la baie de Gibraltar, en y apportant des vivres & d'autres munitions, & faisant, à cette fin, usage de passeports doubles, & se servant de divers autres prétextes, lesquels, quoiqu'artificieusement déguisés, ne pouvoient cependant en imposer sur le véritable but de ceux qui les employoient : Que les procédures auxquelles les suites de la saisie des vaisseaux appartenans aux sujets de Leurs Hautes-Puif-

E 3 — fances,

fances, faite par l'escadre commandée par Dom Barcelo, & destinée à former le blocus de la place en question avoient donné lieu, attestoient cette vérité, que confirmoient également les instances faites par Mr. le comte de Rechteren à l'effet de les réclamer, instances que Son Exc. n'auroit pas dû faire, puisque dans le même tems où le Roi ne pouvoit se persuader que Leurs Hautes-Puissances approuvassent ou permissent que les navires de leur pavillon s'occupassent de ce trafic illicite, il ne paroïssoit guere possible à Sa Majesté qu'elles autorisassent leur ambassadeur-extraordinaire à réclamer les bâtimens en question; que le Roi étoit plus porté à croire que de pareilles instances provenoient uniquement du zele de Mr. le comte de Rechteren, importuné de son côté par les sollicitations réitérées des intéressés; que Sa Majesté Catholique désirant sincèrement de donner à Leurs Hautes-Puissances de nouvelles preuves de son amitié, croyoit être fondée à s'attendre, que de leur côté elles n'entretiendroient qu'une correspondance semblable & nullement équivoque; qu'il seroit bien douloureux pour Sa Majesté de se voir réduite à faire procéder contre ceux des sujets de Leurs Hautes-Puissances, qui voudroient enfreindre les loix prescrites en tems de guerre, & cela au détriment des intérêts du Roi „

“ Que Sa Majesté se reposant donc, non seulement sur l'équite, mais aussi sur la réciprocité des sentimens de Leurs Hautes-Puissances pour ceux de l'amitié de Sa Majesté, que le soussigné avoit l'honneur de leur renouvellet par ordre du Roi son maître, Sa Majesté s'attendoit qu'elles donneroient les ordres les plus rigoureux, & employeroient les mesures les plus efficaces, pour empêcher qu'à l'avenir les navires de leurs sujets n'exercassent ce commerce illicite & prohibé, dont S. M. se plaint; que ce seroit le moyen de lui éviter la peine, qu'exige la nécessité où elle se trouve, d'autoriser les procédures légales des ministres de ses départemens de la marine, dont la juridiction

est de connoître des cas susmentionnés. Qu'au surplus, S. M. ne pouvoit douter, que Leurs Hautes-Puissances ne donnassent sur le champ les ordres les plus précis aux vaisseaux de leurs sujets, en leur défendant tout commerce avec la place de Gibraltar, actuellement bloquée, & en déclarant transgresseurs de ces ordres, ceux de leurs sujets qui, nonobstant cette défense, feroient voile vers la place en question. Sa Majesté ne doutant nullement que Leurs Hautes-Puissances ne désapprouveront pas que les escadres & les tribunaux de la marine espagnole, poursuivent, saisissent & punissent ceux qui contreviendroient aux ordres équitables, que Sa Majesté attend que Leurs Hautes-Puissances donneront à ce sujet,,.

A la réception des ordres, contenus dans la résolution des Etats-généraux du 19 Novembre, que nous avons inférée dans le dernier Journ. p 611, il fut déclaré, que l'escadre de Paul Jones n'étoit pas simplement américaine, mais combinée de vaisseaux françois & américains; en conséquence elle arbora le pavillon de Sa Majesté Très-Chrétienne, sans en excepter même les deux prises, le Sérapis & la Comtesse de Scarborough; le capitaine Cointeau, qui avoit monté jusqu'ici la frégate françoise, la Pallas, prit le commandement de toute l'escadre à bord du Sérapis; & le capitaine Paul Jones passa sur l'Alliance, ci-devant commandée par le sieur Landais, arborant lui seul le pavillon américain à bord de cette frégate, comme n'ayant qu'une commission du congrès. Ce changement de circonstances exigeant de nouvelles instructions, le vice-amiral Rcynst, qui commande à la rade du Texel, & auquel les instructions &

les lettres de marque de Sa Majesté Très-Chrétienne avoient été exhibées, en informa sur le champ ses supérieurs. L'express, qui en apporta la première nouvelle, arriva à la Haïe le 25 Novembre au matin; & l'on en reçut un autre de la part du collège de l'amirauté à Amsterdam, le soir du même jour, veille de celui où le chevalier York, ambassadeur de la Grande-Bretagne, présenta le mémoire inséré dans notre dernier Journal. L'on ajoute, que le duc de la Vauguyon, ambassadeur de France, a représenté les difficultés, qui empêchent le départ d'une escadre, où le pavillon du Roi son maître est déployé; & que M^r. Marchand, secrétaire de ce ministre, s'est rendu au Texel pour prévenir les inconvéniens, qui pourroient résulter de la sortie précipitée des vaisseaux, dont il s'agit.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 Décembre.) Le Roi se rendit le 25 du mois dernier à la chambre haute du parlement avec les formalités ordinaires, & y aiant mandé les communes, il fit l'ouverture de la séance par un discours dont voici la traduction.

Mylords & Messieurs,

Je vous fais assembler en parlement dans un tems où nous y sommes appelés tant par principe de devoir que par d'autres considérations & intérêts particuliers, & afin que nous nous réunissions de concert pour le main-
tien

rien du bien-être & de la prospérité de notre patrie exposée aujourd'hui à une guerre qu'on lui fait injustement & à laquelle elle n'a pas donné sujet, & soutenue par la confédération la plus dangereuse qui ait jamais été formée contre la couronne & le peuple de la Grande-Bretagne.

Favorisés jusqu'à présent de l'assistance & de la bénédiction divine, nous avons eu le bonheur de déranger & de rendre inutiles les projets & les tentatives formés par nos ennemis pour l'invasion de ce royaume. Néanmoins ils ne discontinuent pas de nous menacer par des armemens & autres préparatifs formidables; mais en vain, je me flatte que nous sommes suffisamment en garde contre toutes leurs attaques, & en état de repousser leurs insultes. Je connois le caractère courageux de mon peuple: les menaces de ses ennemis, l'approche du danger, ne produisent sur lui d'autre effet que d'animer de plus en plus sa valeur; que d'exciter le redoublement de ce zèle patriotique avec lequel la nation a toujours dissipé tant de projets dictés par l'ambition & par l'injustice; que d'encourager aussi la flotte & les armées britanniques à la défense de leur patrie, à venger leurs droits attaqués, & à soutenir & protéger les libertés de l'Europe contre les usurpations de la Maison de Bourbon.

Au milieu de mes soins & de mes inquiétudes pour le salut & la conservation de cet état, je n'ai pas été moins attentif à la situation de mon fidele royaume d'Irlande; &

c'est en conséquence que je fais remettre sous vos yeux l'adresse que vous m'avez présentée dans la dernière séance, afin qu'elle puisse vous guider dans vos délibérations sur la conjoncture importante où nous nous trouvons. Je recommande à votre examen les mesures qu'on jugera les plus efficaces pour la défense du royaume, le maintien de ses loix, & le progrès du bien-être commun des peuples de ma domination.

Messieurs de la Chambre des Communes,

On mettra sous vos yeux en son tems l'état des dépenses nécessaires. Je vois avec beaucoup de chagrin que l'entretien de mes forces, tant de terre que de mer, & les diverses opérations de l'année prochaine, exigeront absolument des dépenses très-considérables; mais je compte sur votre sagesse & sur votre zèle pour trouver toute l'assistance que les circonstances & les événemens pourront exiger.

Mylords & Messieurs,

J'ai une extrême satisfaction de pouvoir vous renouveler ici les assurances de l'approbation que je donne & qu'ont méritée la bonne conduite & l'exacte discipline de la milice, ainsi que l'exacte persévérance dans son devoir. Je fais aussi mes sincères remerciemens à mes fideles sujets, de quelque rang qu'ils soient, de la fermeté qu'ils ont témoignée dans ces circonstances critiques, ainsi que du zèle qu'ils ont fait voir, de l'assistance qu'ils ont donnée & des services qu'ils ont rendus pour la défense de la nation. Au reste, je me repose sur la Providence divine, ainsi que sur la justice de ma cause, & je

Je suis fermement résolu de continuer la guerre avec vigueur, afin de forcer par-là nos ennemis à prêter l'oreille à des conditions équitables de paix & d'accommodement.

Le Roi ayant fini sa harangue, se retira aussi-tôt; & les communes étant rentrées dans leur chambre, le lord Chesterfield proposa dans celle des pairs qu'on présentât une adresse au Roi pour le remercier de son discours & pour approuver la façon d'agir des ministres.

L'amiral Hardy est rentré à Portsmouth le 24 du mois dernier avec toute sa flotte, à l'exception de six vaisseaux qui se trouvent à Plymouth. L'amiral revint ici le 26, & le lendemain, il alla saluer le Roi à St. James, qui lui fit un accueil très-gracieux.

Voici l'état des changemens qui ont eu lieu jusqu'à ce jour dans le ministère. Le lord Bathurst a été nommé président du conseil, à la place du comte de Gower; & le lord Hillsborough a remplacé le lord Weymouth dans le département du sud. Les autres déplacements réservés *in petto* ne tarderont pas d'avoir lieu; mais on se trompe, si l'on croit que le parti de l'opposition en deviendra plus traitable; on criera contre les nouveaux ministres comme contre leurs prédécesseurs; & supposé que le Roi pût fermer la bouche à toute l'opposition, en lui donnant les meilleures places, il s'en formeroit une autre qui n'en auroit pas moins la prétention de savoir mieux diriger les affaires que les ministres actuels.

Mylord Charles Spencer fit le 29 du mois dernier ses remerciemens au Roi, pour avoir été nommé trésorier de sa chambre à la place de feu M^r. George Rice : elle est d'environ 500 livres sterl. de revenu fixe par an. Celle de trésorier de la maison du Roi, qui est beaucoup plus lucrative, étant évaluée à 1200 livres sterling, & dont le comte de Carlisle a ci-devant donné sa démission, a été conférée à mylord Onslow, auquel succede dans la charge de contrôleur de la maison de Sa Majesté, le chevalier Richard Worsley, un des clerks du Tapis-vert, (bureau qui a l'intendance de tous les bâtimens & détails de la maison du Roi). Ce dernier a été en même tems admis au conseil-privé, & a prêté serment en cette qualité. — L'amiral Rodney partira incessamment avec quatorze vaisseaux de ligne pour les Indes-occidentales. Le nombre de troupes qu'il prend sous son escorte, est porté à dix mille hommes, dont le commandement est donné au général Vaughan, arrivé depuis peu de l'Amérique, & qui a eu l'honneur de baiser avant-hier la main du Roi à cette occasion.

Les communes du royaume d'Irlande, pour manifester leur zele & leur fidélité envers le Roi, ont accordé à Sa Majesté, le 26 de mois dernier, un subside de 1,280,131 liv. sterl.; & se sont ensuite accordées sur les moïens de lever cette somme.

La frégate du Roi le *Huffar*, cap. Salter, de 28 canons, est arrivé le 4 de ce mois à Spithead, venant de Lisbonne, d'où elle a fait

voile le 15 du mois dernier avec le vaisseau du Roi le Chatham de 50 canons, aiant sous leur escorte une flotte marchande consistant en environ 60 voiles. Cette frégate, qui en a été séparée le 19 par un gros coup de vent, a pris le 25, au bout d'un engagement de trois quarts d'heure, un gros bâtiment espagnol d'environ onze ou douze cents tonneaux, nommé la N. S. del Buen-Consejo, capitaine Dom Juan Joseph Ezpeleta, percé pour 64 canons, mais n'en montant que 26 de 12 liv. de balle, avec 70 hommes. Ce navire étoit parti de Lima pour Cadix ; mais aiant appris dans sa traversée que la guerre étoit déclarée entre l'Angleterre & l'Espagne, il avoit relâché à Fayal, pour y mettre à terre une grande partie de sa cargaison ; de sorte que ce qui restoit sur cette prise, n'est évalué qu'à cent mille liv. sterl. Le Hussar a eu 4 hommes tués & 10 blessés : la N. S. del Buen-Consejo 27 tués & 8 blessés. Le capitaine Salter a conduit sa prise à Lisbonne, & s'est remis tout de suite en chemin pour rejoindre le convoi dont il avoit été séparé.

Le commodore Johnstone écrit de Lisbonne en date du 21 Novembre, que le 11 du même mois, la frégate du Roi le Tartar de 28 canons & 200 hommes s'étoit emparée à la hauteur du cap Finistere, d'une frégate de guerre espagnole, nommée la Santa-Margarita de 26 canons de douze livres de balle & de deux de six, & 277 hommes, capitaine Andres de Viana. L'ennemi a eu un homme tué & 3 blessés ; le Tartar neuf.

Extrait d'une lettre reçue le 28 de ce mois par le capitaine Chinnerey, commandant le vaisseau de guerre la Daphné, écrite par le vice-amiral Arbuthnot, commandant en chef les vaisseaux de guerre du Roi dans l'Amérique-septentrionale, adressée à M^r. Stephens, & datée de Sandy-Hook, le 28 Octobre.

Le commandant du Roebuck, lettre de marque, arrivé ici depuis quelques jours, rapporte qu'en faisant route vers ce port, il avoit rencontré & pris, à la hauteur de la Delavare, un senaut françois, dont le patron lui a dit qu'il avoit fait voile du Cap-françois, avec la flotte françoise, commandée par le comte d'Estaing; que celui-ci avoit jetté l'ancre le 2 Septembre à Saint-Augustin avec 25 vaisseaux de ligne, 14 frégates & 80 ou 90 navires marchands & de transport; qu'il lui étoit survenu une violente tempête, avant qu'il lui fût possible de mettre un seul homme à terre; que la flotte avoit soutenu avec fermeté cet horrible orage pendant 3 heures avec 3 ancres à chaque vaisseau; mais que le vent aiant augmenté de plus en plus, on avoit été obligé de les couper & de se laisser aller au gré des vents. Le capitaine a ajouté que 12 ou 13 vaisseaux avoient été entièrement démâtés & mis hors d'état de tenir la mer.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Décembre.) Le parlement aiant enregistré le 30 Novembre purement

I. Janvier 1780.

VI

Et simplement l'édit du Roi portant création de cinq millions de rentes viagères, il a été publié sur le champ. En voici la teneur.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir ; Salut, Nos peuples ont été témoins de l'étendue des forces que nous avons déployées pendant cette année. Nous n'avons pu le faire sans des dépenses très-considérables ; mais, en même tems que nous nous sommes procuré des ressources extraordinaires, nous avons augmenté nos revenus au moyen des économies, des améliorations & des réformes exécutées dans le département de nos finances ; & , d'après le compte qui nous a été rendu, nous venons de reconnoître que, par l'effet de ces diverses opérations, il subsiste encore en ce moment une exacte balance entre nos revenus & nos dépenses fixes & ordinaires ; cependant nous avons compris dans ces dépenses tous les remboursemens annuels que nous continuons exactement, quoique les arrêts rendus sous le feu Roi en eussent autorisé la suspension, dès l'époque d'une guerre & pendant sa durée. Un tel état de finance est, sans doute, aussi satisfaisant que les circonstances peuvent le permettre ; mais il nous oblige à trouver de nouvelles ressources pour suppléer aux intérêts des emprunts que la continuation de la guerre rend indispensables. Celui que nous ouvrons aujourd'hui, consiste dans une création de cinq millions de rentes viagères à dix pour cent sur une tête, à neuf sur deux, à huit & demi sur trois, & à huit sur quatre, le tout avec la retenue du dixième ; & nous avons d'autant plus volontiers adopté ces conditions, que la faculté de placer sur diverses têtes, diminue l'inconvénient moral des rentes viagères, en facilitant des arrangemens domestiques & des placemens convenables à l'intérêt des familles.

Les principes d'exactitude & de bonne foi que nous nous sommes proposés, & que nous voulons suivre constamment, nous auroient mis dans la nécessité d'imposer une somme équivalente aux intérêts de l'emprunt que nous venons de déterminer.

si nous n'étions pas, dès à présent, certains de nous procurer une augmentation de revenu proportionnée, & même supérieure, par l'arrangement prochain du nouveau bail de nos fermes générales, dont nous sommes occupé; nous avons encore en vue d'autres dispositions utiles à nos finances; ainsi, nous nous trouvons heureusement dispensé d'établir cette année aucune de ces impositions qui, étant permanentes, ou ne devant cesser qu'avec l'extinction des capitaux, ou des intérêts auxquels elles servent de gage, sont nécessairement les plus à charge à nos peuples. Nous voudrions être également sûr de pouvoir les garantir des contributions passagères qui finissent avec la guerre; ce n'est pas que nous ne rendions justice aux sentimens de zèle & d'affection avec lesquels nos fideles sujets se porteroient à concourir aux besoins qu'entraînent les circonstances; mais, plus inquiets, peut-être, qu'eux-mêmes, de leurs tributs & de leurs sacrifices, nous différons d'y recourir aussi long-tems que notre sagesse nous le permettra; mais nous le ferons alors avec confiance, au moment où ces secours nous deviendront nécessaires; & nous serons alors jaloux de montrer à nos ennemis, comme ils l'éprouvent déjà par la valeur de nos guerriers, qu'il n'est aucune sorte d'efforts que nous ne puissions attendre d'une nation dès long-tems distinguée par son attachement à ses Rois, & par son dévouement à leur gloire. A ces causes, & autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons, par notre présent édit, perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné; disons, statuons & ordonnons, voulons & nous plait ce qui suit:

ART. I. Nous avons créé & créons cinq millions de livres actuelles & effectives de rentes viagères, qui seront vendues & aliénées à nos chers & bien amés les prévôt des marchands & échevins de notre bonne ville de Paris, par les commissaires de notre conseil, qui seront par nous nommés; à les avoir & prendre sur tous les deniers provenans de nos droits d'aides & gabelles & cinq grosses fermes, lesquels nous affectons, obligeons & hypothéquons par préférence

fence à la partie de notre trésor royal, au payement des arrérages desdites rentes, qui pourront être acquises sur une seule tête, à raison de dix pour cent par an; sur deux têtes, à raison de neuf pour cent par an; sur trois têtes, à raison de huit & demi pour cent par an; & sur quatre têtes, à raison de huit pour cent par an; le tout sans distinction d'âge & au choix des acquéreurs.

II. Les arrérages desdites rentes seront sujets à la retenue du dixième d'amortissement, & exempts à toujours des vingtièmes, quatre sols pour livres du premier vingtième, & de toute autre imposition généralement quelconque, qui pourroit avoir lieu par la suite.

III. Les constitutions particulières, qui ne pourront être moindres que de cinq cents livres de principal, seront faites par lesdits sieurs prévôt des marchands & échevins indistinctement, à tous âges; sur le pied ci-dessus fixé, à ceux qui en auront fourni les capitaux en deniers comptans entre les mains du sieur Micault d'Harvelay, garde de notre trésor royal; pour jouir par les acquéreurs leur vie durant; soit sur leurs têtes; soit sur celles de toutes autres personnes que bon leur semblera; & les contrats seront passés pardevant tels notaires au Châtelet de Paris que lesdits acquéreurs voudront choisir, qui seront tenus de leur délivrer leursdits contrats, sans fraix; auxquels notaires sera par nous pourvu de salaires raisonnables.

IV. Le bureau sera ouvert en notredit trésor royal, immédiatement après la publication de notre présent édit, pour y recevoir les capitaux desdites rentes, qui auront cours, en quelque tems qu'elles soient acquises, du premier jour du quartier dans lequel lesdits capitaux auront été fournis en notre trésor royal, dont mention sera faite dans les quittances dudit garde de notre trésor royal.

V. Les fonds nécessaires pour le payement desdits arrérages, seront remis, selon les états qui en seront arrêtés en notre conseil, aux payeurs desdites rentes, du produit de nos droits d'ai-

des & gabelles, & cinq grosses fermes, ainsi qu'il est d'usage pour le payement des arrérages des autres rentes, tant perpétuelles que viagères, assignées sur nosdites aides & gabelles, sans que lesdites rentes, présentement créées, puissent être retranchées, ni réduites en aucun tems, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être.

VI. Toutes personnes, de quelque âge, sexe & conditions que ce puisse être, même les religieux & religieuses qui peuvent avoir quelque pécule, pourront acquérir lesdites rentes, en faire passer les contrats sous les noms qu'ils voudront choisir, avec les réserves de jouissance & autres clauses & conditions qu'ils jugeront à propos, dont sera fait mention dans les quittances du garde de notre trésor royal, pour en jouir pendant la vie des personnes qu'ils auront choisies, tant par eux que par ceux qu'ils nommeront, quand & ainsi qu'ils aviseront.

VII. Les arrérages desdites rentes seront payées de six mois en six mois par les payeurs des rentes de notre hôtel-de-ville, en la même forme & manière que les autres rentes viagères, & conformément aux différens réglemens qui ont été faits pour la police desdites rentes; la dépense du payement desquelles rentes sera passée & allouée, sans difficulté, dans les comptes desdits payeurs, conformément aux contrats qui en auront été passés.

VIII. Les rentes qui auront été constituées sur une seule tête, seront payées jusqu'au jour du décès de ceux sur la tête desquels elles auront été constituées, & celles qui l'auront été sur plusieurs têtes, seront payées jusqu'au jour du décès du survivant; le tout à ceux qui se trouveront en avoir droit, en rapportant avec l'extrait mortuaire en bonne forme, & autres pièces justificatives, la grosse du contrat de constitution; à compter du jour desquels décès seulement lesdites rentes demeureront éteintes & amorties à notre profit.

IX. Les étrangers non naturalisés, demeurans en notre royaume, même ceux demeurans hors

de notre royaume, pays, terres & seigneuries de notre obéissance, pourront, ainsi que nos propres sujets, acquérir lesdites rentes, encore bien qu'ils fussent sujets des princes & états avec lesquels nous sommes ou pourrions être en guerre; voulons en conséquence que lesdites rentes & les arrérages qui en seront dûs au jour du décès de ces rentiers, soient exempts de toutes lettres de marque & de représailles, droits d'aubaine, bâtardise, confiscation ou autres qui pourroient nous appartenir, auxquels nous avons renoncé & renonçons, conformément à ce qui est ordonné pour les autres rentes dudit hôtel-de-ville, par l'édit du mois de Décembre 1764 & autres subséquens.

X. S'il survient quelques contestations sur le payement des arrérages desdites rentes viagères, forme ou validité des acquits fournis par les rentiers, nous en attribuons la connoissance, cour & juridiction en première instance aux prévôt des marchands & échevins de notre bonne ville de Paris, pour être jugées sommairement & sans frais, sauf l'appel en notre cour de parlement de Paris, sans préjudice duquel les jugemens rendus par lesdits prévôt des marchands & échevins seront exécutés par provision. *Si donnons en mandement* à nos amés & féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement à Paris, que notre présent édit ils aient à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelui garder, observer & exécuter selon sa forme & teneur: Car tel est notre plaisir; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel. *Donné* à Versailles au mois de Novembre, l'an de grace mil sept cent soixante-dix-neuf, & de notre regne le sixième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*: Par le Roi, AMELOT. *Visa* HUE DE MIROMENIL. Vu au conseil, PHELYPEAUX. Et scellé du grand sceau de cire verte, en lacs de soie rouge & verte.

Registré, oui & ce requérant le procureur-général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur; & copies collationnées envoyées aux bailliages & sénéchaussées du ressort, pour y être lu, pu-

blié & enregistré : Enjoint aux substituts du procureur-général du Roi d'y tenir la main & d'en certifier la cour dans le mois, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris en parlement, toutes les chambres assemblées, le trente Novembre mil sept cent soixante-dix-neuf.

Signé LEBRET.

Extrait de l'édit du Roi, portant suppression des offices de trésoriers des Lignes-Suisses, de celui de la police de Paris; de la commission de payeur des gages des maîtres des postes & relais; de celle de payeur des dépenses des haras, & de différentes caisses particulières; & établissement d'un nouvel ordre pour la réunion de ces objets. Donné à Versailles au mois d'Octobre 1779.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, &c. " Ayant successivement réduit le nombre des caisses de dépenses des différents départemens de la guerre, de la marine, & de notre maison, nous nous sommes fait rendre compte de toutes celles qui existent encore, soit pour des services permanens, soit pour des dépenses momentanées; dépenses qui, exigeant une comptabilité séparée, en même tems qu'elles sont confiées à la direction d'ordonnateurs particuliers, ne peuvent être réunies au trésor royal, parce que nous avons seuls, le droit d'y commander; telles sont les caisses & trésoreries instituées pour la dépense des Lignes-Suisses, pour la dépense de la police, pour les gages des maîtres des postes, pour les dépenses des haras, pour la garde de Paris & la maréchaussée de l'Isle de France, pour les dépenses de l'école vétérinaire, pour celle des mines & agriculture, pour les grains, pour les encouragemens du commerce, les carrières, pour la recette & distribution des deniers des petites loteries, des sous pour livre de la revente des domaines, des revenus des corps & communautés supprimés; & toutes les caisses enfin que la simple convenance d'une comptabilité particulière faisoit successivement naître, ou auxquelles les circonstances pourroient donner lieu à l'avenir; usage vicieux,

qui produit inutilement des fonds morts, multiplie les taxations, & rend l'inspection de l'administration des finances plus difficile. Nous avons pensé que sans rien déranger à la règle & à la clarté nécessaire, nous pourrions remplir également le plan d'ordre & de simplicité que nous nous sommes proposé, si, en supprimant ces trésoriers & ces caisses particulières, nous réunissions une partie de leurs fonctions à des départemens qui leur sont analogues; & si nous établissions pour le surplus, un trésorier-payeur des dépenses diverses, qui seroit seul & facilement ces différens services, en tenant cependant un compte séparé pour chaque partie. *A ces causes, &c.,.*

Cet édit est composé de dix-huit articles, dont ce préambule renferme la substance.

Un arrêt du conseil d'état du 27 Novembre supprime une lettre que Mrs. les agens-généraux du clergé, ont écrite en envoyant à M^r. l'archevêque de Tours l'arrêt de cassation, obtenu par M^r. l'évêque de Chartres. Sa Majesté a remarqué dans cette lettre, que l'on donne une interprétation & des motifs opposés à ses intentions, telles qu'elles sont exprimées dans l'arrêt de son conseil du 2 Octobre dernier, & que l'on y attribue aux magistrats, qui ont rendu l'arrêt du parlement du 4 Septembre précédent, un dessein de détruire la juridiction épiscopale, dont ils ne peuvent jamais être soupçonnés. En effet l'arrêt du parlement aiant donné acte au curé de Digny & au sieur Bourget de leur déclaration, qu'ils n'avoient jamais entendu porter atteinte aux loix du royaume, qui concernent l'approbation nécessaire aux prêtres non pourvus de bénéfices à charge d'ames, pour ad-

ministrer le Sacrement de Pénitence, a conservé les principes dans toute leur intégrité; & Sa Majesté ne s'est déterminé à prononcer la cassation dudit arrêt, que parce qu'il avoit déclaré abusive la procédure instruite par l'officier de Chartres contre ledit curé de Digny & le sieur Bourget : Sa Majesté estime qu'il est de sa justice de ne pas laisser subsister un imprimé, qui pourroit induire en erreur sur ses véritables intentions, & de maintenir, par son autorité, le respect dû à ses cours. A quoi voulant pourvoir &c.

Le sieur Chardon, maître des requêtes & procureur-général de Sa Maj. au conseil roial des finances pour les prises, étant de retour de la mission qui lui a été confiée dans tous les ports du royaume, où il a fait procéder aux ventes & liquidations des prises faites par les vaisseaux de S. M., & à la distribution totale de leur produit aux états-majors & aux équipages, ainsi qu'à la vérification des droits maritimes, a eu l'honneur d'être présenté au Roi par M^r. de Sartine, ministre & secrétaire d'état aiant le département de la marine, & de faire ses remerciemens à Sa Maj., de la place de commissaire départi pour la visite des ports, havres, pêcheries, droits maritimes, & l'observation des ordonnances dans les amirautés, qu'elle a bien voulu lui accorder, comme une marque de la satisfaction qu'elle a de ses services.

Le Roi a accordé à M^r. l'évêque de Metz sa promesse du chapeau de cardinal pour la première nomination de ceux des couronnes;

une telle désignation reste quelques fois long-tems sans effet, ainsi qu'il est arrivé en dernier lieu à M^r. l'abbé de Broglie, qui l'a eue vainement pendant environ 20 ans. Lorsque M^r. l'évêque de Metz en jouira, il s'appellera sans doute cardinal de Montmorency; son illustre maison, qui a possédé tant de fois les plus grandes dignités qui ont existé depuis la monarchie, n'avoit pas encore eu celle de cardinal; elle est tellement vouée à l'état militaire que, depuis ses connétables, M^r. de Laval de Montmorency est le second évêque qu'elle ait produit.

Le vicomte Duchilleau, qui avoit apporté à la cour la nouvelle de la prise de la Grenade, a été nommé au commandement du vaisseau de guerre le Protée; & il est parti ces jours-ci pour Brest. L'on est fâché d'apprendre de ce port, que l'ancienne jalousie entre le corps de la marine-royale & celui des officiers-auxiliaires, que M^r. de Sartine étoit si heureusement parvenu à assoupir, s'est réveillée à l'occasion de la défense faite aux derniers de porter l'épaulette en or, à laquelle il en a été substitué une en soie: l'on ne sauroit trop regretter que de pareils motifs divisent des officiers, pour lesquels la gloire acquise par les services devoit être le seul objet de rivalité.

On apprend de Brest que le vaisseau du Roi le Languedoc, de 90 canons, monté par le comte d'Estaing, vice-amiral de France, à mouillé le 7 de ce mois dans la rade de ce port. Il étoit parti de l'entrée de

la rivière de Savannah, à la côte de la Georgie, le 28 du mois d'Octobre. Ce général, pendant le séjour de l'escadre du Roi sur cette côte, a fait une expédition contre la ville de Savannah, qui n'a pas réussi; on en ignore encore les détails. L'escadre s'est emparée du vaisseau britannique l'Expérience, de 50 canons, doublé en cuivre, commandé par le capitaine Wallace, & ayant à bord 650 mille livres en argent; de la frégate l'Ariel, doublée en cuivre, ayant 20 canons de neuf livres en batterie, & 6 de quatre sur ses gaillards; de trois bâtimens de transport qui naviguoient sous l'escorte de l'Expérience, ainsi que d'un navire marchand richement chargé, & de plusieurs goëlettes & autres bâtimens d'un rang inférieur. Les ennemis ont coulé bas, dans la rivière de Savannah, la frégate de Sa Majesté Britannique la Rose, de 26 canons, & un assez grand nombre de navires marchands, pour empêcher que ces bâtimens ne tombassent au pouvoir de l'escadre du Roi.

On apprend de Rochefort qu'un des 35 bâtimens, à bord desquels le régiment d'Enghien est embarqué, & qui attendent à l'île d'Aix le moment de pouvoir faire voile sous l'escorte du Saint-Michel, a été jetté par une tempête du 23 Novembre contre des rochers, & qu'il est péri avec l'équipage & la cargaison: on dit qu'il y avoit 200 hommes de troupes. Il appartenoit au sieur David Gradis, ainsi que l'autre de ce convoi qui a sauté en l'air. Deux autres se sont choqués

le même jour, & l'un des deux est fort endommagé.

On lit dans la gazette de Santé, n. 40 1779, l'article suivant. “ Le docteur Lettsom
 „ a proposé d'inoculer tous les pauvres de
 „ Londres, & a tiré ses argumens en faveur
 „ de cette proposition, des observations que
 „ lui a fournies le *Dispensaire général* de
 „ cette ville. Les listes mortuaires ont paru
 „ venir au secours de cet inoculateur, car
 „ on remarque qu'en 1778, il y a eu une
 „ diminution de 41 sur le nombre des per-
 „ sonnes mortes de la petite-vérole. M^r. Lett-
 „ som n'a pas manqué de s'appuyer de cette
 „ observation, & d'attribuer cet événement
 „ favorable au plus grand nombre d'inocula-
 „ tions qui ont été faites; mais un corres-
 „ pondant du *Gentlemans magazine* détruit
 „ cette conclusion. Il rappelle qu'en consul-
 „ tant ces listes, on voit que, si la petite-
 „ vérole a fait des ravages une année, elle
 „ a été constamment moins meurtrière l'an-
 „ née suivante; ainsi, dit-il, la proportion
 „ des morts de la variole à celle des morts
 „ de toute autre maladie, étoit en 1723, de
 „ 112 sur 1000, & en 1724 de 47 seule-
 „ ment; en 1725 de 125; en 1726 de 53;
 „ 1731 de 104; en 1732, de 51; en 1746,
 „ de 114; en 1747, de 54; en 1749, de
 „ 102; en 1750, de 51; en 1752, de 172;
 „ en 1753, de 40; en 1757, de 154; en
 „ 1758, de 72; en 1772, de 153; en 1773,
 „ de 48; en 1777, de 110; en 1778, de
 „ 69. Cet exposé, continue-t-il, prouve que

„ le nombre des personnes mortes de la pe-
 „ tite-vérole étoit proportionnellement plus con-
 „ sidérable en 1778, qu'il n'auroit dû l'être
 „ d'après les principes de la succession obser-
 „ vés les autres années; ce qui prouve précé-
 „ sément le contraire de l'affertion de M^r.
 „ Lettsom „

M^r. Montagne, marquis de Poncins, an-
 cien officier aux gardes-françoises, a eu l'hon-
 neur de présenter au Roi & à la famille
 royale *le grand œuvre de l'agriculture*, ou-
 vrage dans lequel on trouve plusieurs décou-
 vertes dignes de figurer parmi celles qui ont
 fait le plus de bruit dans ce siècle. J'en ci-
 terai une qui regarde la tactique, car tout est
 du ressort de ce *grand œuvre*. “ Ce sont des
 „ tapisseries de pantins militaires pour trom-
 „ per l'ennemi en présentant à ses yeux une
 „ armée considérable; il n'est question pour
 „ cela que d'avoir une grande quantité de
 „ soldats de différens uniformes, découpés &
 „ peints sur carton, comme étoient autrefois
 „ les pantins, avec cette différence que ceux-
 „ ci doivent être de toute hauteur & de mê-
 „ me taille que les soldats vivans. Les trou-
 „ pes postiches feront rangées en bataille, &
 „ fixées sur trois rangs paralleles de longs fils
 „ d'archal, ou même de cordes, qui feront
 „ tenues aux deux extrémités par deux sol-
 „ dats, aiant le même uniforme que ceux de
 „ la tapisserie. Ces deux soldats, de cette
 „ maniere, feront mouvoir fort à l'aïse une
 „ compagnie d'infanterie en peinture, à qui
 „ ils feront faire les différens mouvemens

„ qu'on jugera à propos. Par cette magie,
 „ avec fort peu de monde, ou représentera
 „ des forces considérables aux yeux de l'en-
 „ nemi „

La veuve de J. J. Rousseau vient de se marier avec un Anglois, laquais de M^r. de Girardin, chez lequel le philosophe avoit passé les derniers jours de sa vie, & dans le jardin duquel il est enterré.

TOULON (le 3 Décembre.) Ce matin à 10 heures, le convoi de Marseille au nombre de 41 voiles, a appareillé de cette rade pour le levant sous l'escorte des vaisseaux le Hardi, commandé par M^r. de la Clue; le Lion, par M^r. Renaud d'Aleins, & de la frégate la Sultrane, par M^r. d'Ethy, capitaines de vaisseau. Ces trois bâtimens du Roi, après avoir conduit aux isles de l'Archipel ce riche convoi évalué à près de 16 millions, ramèneront en France les bâtimens de commerce qui seront prêts à faire leur retour. — Le même jour, le vaisseau de la Religion le Saint-Jean de 60 canons, commandé par le commandeur Dom Rodrigues, a fait voile pour Malte; il avoit mouillé dans cette rade, après avoir parcouru les ports d'Espagne & de Portugal, où il a recueilli les réponses de l'Ordre.

Nouvelles diverses.

Le comte de Neipperg, envoie électoral de Bohême à la diète de l'Empire, aiant déclaré, “ Qu'il étoit muni de l'instruction de

„ S. M. Imp., Roïale & Apostolique, sur
 „ les décrets de commission de S. M. l'Em-
 „ pereur, concernant l'accession de l'Empire
 „ au traité de paix de Teschen, ainsi qu'à
 „ la nouvelle inféodation des fiefs de l'Em-
 „ pire, vacans par la mort de feu S. A. S.
 „ Elect. de Baviere „; on croit ici que cette
 importante matiere sera mise encore avant les
 vacances prochaines de Noël, dans l'annonce
 de l'Empire, & qu'elle sera proposée à la
 diète, immédiatement après le jour des Rois
 de l'année prochaine.

Par ordre suprême on occupe actuellement
 les paisans & gens de la campagne dans la
 Baviere - autrichienne au - delà du fleuve de
 l'Inn, à faire des élévations de terre à l'en-
 tour des frontieres de la Baviere, & d'y for-
 mer des especes de citadelles. Les ouvriers ont
 tous les jours une petite folde. Quant à ce
 qui regarde les accises & les impôts, l'Em-
 pereur les a diminués; & bientôt ce Souve-
 rain aura soin aussi qu'il soit pris des ar-
 rangemens sur le cours de l'argent qui, n'étant
 pas changé, pourroit nuire au commerce &
 appauvrir les habitans de ce district, dont le
 sort le touche infiniment.

Quelques lettres d'Allemagne portent,
 “ Qu'il auroit été conclu un traité d'alliance
 „ entre les cours d'Angleterre & de Russie;
 „ qu'en conséquence, cette dernière Puissance
 „ auroit donné ordre de faire préparer une
 „ flotte destinée à secourir la Grande-Bretagne
 „ dans la Méditerranée „. Cette nouvelle
 mérite toutefois plus ample confirmation, &

nous ne la donnons ici que comme un bruit.

Une autre lettre reçue depuis peu de Pétersbourg porte, " Que le bruit y courroit
 „ que les Turcs recommençoient à faire des
 „ préparatifs extraordinaires de guerre sur les
 „ frontieres de la Valachie & de la Molda-
 „ vie, fans qu'on pût deviner encore quelle
 „ étoit leur intention; qu'il étoit d'ailleurs
 „ fort question de bruit de guerre en Tur-
 „ quie, mais qu'on ne désignoit pas contre
 „ quelle nation les opérations devoient en
 „ être dirigées; quelques personnes prétendent
 „ toutefois être instruites qu'il étoit survenu
 „ des différens entre la Porte & une Puif-
 „ sance voisine au sujet du régleme[n]t des li-
 „ mites en Moldavie & en Valachie „

Extrait d'une lettre de Mr. l'abbé Jeneffe, cu-
 ré de Nôdebais, à l'auteur du Journal.

*Souffrez, Monsieur, que je vous fasse part d'un
 trait de charité, dont je viens d'être instruit par
 hazard: & dont le récit m'a vivement affecté. Il
 est d'un de mes confreres voisins, pasteur vigilant,
 pieux, éclairé, respectable à tous égards, mais
 dont je tais le nom, pour ne pas blesser sa mo-
 destie. De pauvres gens de sa paroisse avoient
 une vache qui étoit leur unique ressource, & man-
 quoient de moyens de la nourrir; le curé leur dit
 de la faire paître sur des treffles qui lui apparte-
 noient. Mais il arriva que cette vache se trouvant
 dans un pâturage plus fertile que de coutume, en
 mangea jusqu'à périr, & réduisit ces misérables au
 dernier degré de l'indigence. On vint le dire au
 curé, qui sans délai envoie dire à la femme de
 venir chez lui avec le lien de sa vache, & lui
 fait prendre celle qui lui paroïssoit être la meilleure
 parmi les siennes. Ce trait devenu public bien mal-
 gré lui, n'est qu'une idée de ceux que ce charmant
 homme pratique secrettement. Je pourrois vous en*

dire davantage, si, au lieu de professer l'Évangile des Chrétiens, ce charitable pasteur pratiquoit celui des philosophes. Le premier dit : Quand vous faites du bien, que votre main gauche ignore ce que fait la droite. L'autre dit : Quand vous faites un petit bien, prenez des trompettes pour l'annoncer.

Je suis, &c,

Nodebais le 6 Décembre 1779.

M O R T S.

Ernest prince héréditaire de la Maison ducal de Saxe-Gotha, après une maladie de trois semaines, est mort le 3 Décembre, âgé de 9 ans, 9 mois & 6 jours, au grand regret de cette illustre famille, qui avec tout ce pays avoit une grande idée de ce jeune prince doué des qualités les plus excellentes,

Son Exc. Jean - Etienne comte de Meraviglia, conseiller intime & chambellan de L. M. I, est mort le 20 Novembre. Charles Otton comte Caraffa di Stigliano, conseiller de L. M. I, ainsi que leur chambellan, est mort le 22 du même mois, âgé de 85 ans

Jean Lamothe, habitant de la paroisse de Guiche au pays de Labour, y est né le 12 Novembre 1677. Ce centenaire est allé en dernier lieu de Bayonne, ville distante de cinq lieues de sa demeure, pour y recevoir une gratification que Mr. Dupré de Saint-Maur, intendant de Guyenne, lui avoit destinée; il n'a d'autre infirmité qu'un peu de foiblesse aux yeux; on attribue sa bonne santé à la vie laborieuse qu'il a toujours menée, & particulièrement à sa sobriété, n'ayant presque jamais bu de vin; sa mémoire & sa raison ne sont aucunement affoiblies, & il est encore exact à se rendre à pied aux jours de fête & dimanche à sa paroisse, dont il est éloigné d'une demi-lieue; il ne se rappelle point d'avoir

1. Janvier 1780. 87
été saigné ni purgé; il a eu dix enfans de la
femme, qui est morte à l'âge de 88 ans, il ne
lui en reste que trois & neuf petits-fils.

Le *Soufflet* est le mot de la dernière
Enigme.

LOGOGRIPHE.

JE produis quelquefois un terrible ravage
Dans tous les lieux de mon passage.
Jadis j'accablai de mes coups
Ceux qui de Jupiter braverent le courroux.
Je suis ville de France,
Bacchus sur mes côteaux fait sentir sa présence.

LOGOGRIPHUS.

Rumpe, age, me; nihil immuta, sed transfer;
 habebis
Magnam urbem, parvumque deum, celebremque
 poëtam.

Dans le dernier Journal p. 563, l. 7 dans la
note (a), lisez *dans les Epoques de la nat.*
P. 602, l. 3, *il croit*, lisez *on croit*.



T A B L E.

| | | | |
|-------------|--------------------------|----------------------------|----|
| TURQUIE. | (<i>Constantinople.</i> | 41 | |
| RUSSIE. | (<i>Pétersbourg.</i> | 42 | |
| POLOGNE. | (<i>Varsovie.</i> | 44 | |
| ESPAGNE. | (<i>Madrid.</i> | 45 | |
| PORTUGAL. | (<i>Lisbonne.</i> | 50 | |
| SUEDE. | (<i>Stockholm.</i> | 51 | |
| DANNEMARCK. | (<i>Coppenhague.</i> | 52 | |
| ITALIE. | { | <i>Rome.</i> | 53 |
| | | <i>Florence.</i> | 54 |
| | | <i>Bologne.</i> | 55 |
| | | <i>Milan.</i> | 55 |
| ALLEMAGNE. | { | <i>Vienne.</i> | 56 |
| | | <i>Berlin.</i> | 58 |
| | | <i>Ratisbonne.</i> | 59 |
| | | <i>Munich.</i> | 59 |
| PAYS-BAS. | (<i>La Haye.</i> | 61 | |
| ANGLETERRE. | (<i>Londres.</i> | 64 | |
| FRANCE. | { | <i>Paris.</i> | 70 |
| | | <i>Toulon.</i> | 83 |
| | | <i>Nouvelles diverses.</i> | 83 |
| | | <i>Morts.</i> | 86 |